

RAPPORT ANNUEL 2011-2012
de l'Ordre des agronomes du Québec

Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012.

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne donc aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec – 2012

Tirage: 150 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition: Johanne Dufour

Coordination et révision: Denise Dupuis

Conception et réalisation graphique: IDÉALISTE

Révision: Communications Kelazar

Dépôt légal – 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-922380-29-3

ISSN 1481-1820



NOTRE MISSION

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) est d'assurer la compétence, le professionnalisme et l'engagement des agronomes envers les utilisateurs de services agronomiques pour le mieux-être de la société.

NOTRE VISION : LA PLACE QU'ENTEND OCCUPER L'OAQ

Être la référence en agronomie et un intervenant incontournable dans les aspects économique, social et environnemental de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

NOS VALEURS :

LES CRITÈRES MORAUX QUI GUIDENT LES MEMBRES DE L'OAQ

Nos valeurs sont l'intégrité, la transparence, la collégialité, la rigueur professionnelle et le respect. Ce sont ces mêmes valeurs qui doivent également guider les membres du personnel de l'OAQ dans la réalisation de leurs activités.

NOTRE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2007-2012

Pour accomplir son mandat, l'Ordre s'est donné quatre priorités d'actions stratégiques. Elles ont servi d'assise au plan d'action 2007-2012. Ces priorités sont :

- s'assurer que tous les agronomes atteignent et maintiennent un haut niveau de compétence dans les différents domaines où ils interviennent ;
- faire valoir la profession d'agronome et le rôle de l'Ordre dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que dans le milieu professionnel ;
- stimuler le sentiment d'appartenance des agronomes et des futurs agronomes à leur profession et à leur ordre professionnel ;
- poursuivre l'implantation du système de gouvernance stratégique au sein de l'Ordre afin d'assurer son plein développement et sa pérennité.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES ET COMITÉS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Membres du conseil d'administration 2011-2012	8
Employés de l'OAQ	8
Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'OAQ	9
Rapport du président	11
Rapport du directeur général et secrétaire	12
Rapport d'activités du conseil d'administration	13
Rapport d'activités du comité exécutif	15
Renseignements généraux	16

ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Activités relatives à la délivrance des permis

Formation des agronomes	20
Admission	21

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Équivalence	22
Actions menées pour favoriser la reconnaissance des équivalences	23

Activités relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle agronomes	24
Fonds d'indemnisation.....	24

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle	25
Programme 2011-2012 de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle.....	25

Activités relatives à la formation continue

Formation continue	28
--------------------------	----

Activités relatives à la discipline

Rapport du bureau du syndic	29
Conseil de discipline	31
Révision	33
Conciliation et arbitrage des comptes	33

Activités relatives à l'exercice illégal de l'agronomie et à l'usurpation du titre d'agronome

Comité d'enquête	34
------------------------	----

PRIX ET DISTINCTIONS DE L'OAQ

Prix et distinctions de l'OAQ	36
-------------------------------------	----

RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue	38
Côte-du-Sud	39
Est du Québec	40
Estrie — Bois-Francs	41
Laval — Rive-Nord	42
Mauricie — Centre-du-Québec	43
Montréal — Rive-Sud	44
Outaouais	45
Québec	46
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	47
Saint-Hyacinthe	48

LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Rapport du trésorier	50
Rapport des vérificateurs	51
États financiers	52

▼ MONTRÉAL, LE 31 MARS 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec
pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de mon profond respect.

**Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
M^e Jean-Marc Fournier**

▼ MONTRÉAL, LE 31 MARS 2012

M^e Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec
pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

**Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,
René Mongeau, agronome**

▼ MONTRÉAL, LE 31 MARS 2012

M^e Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec
pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,
René Mongeau, agronome**



**MEMBRES
ET COMITÉS**
de l'Ordre des
agronomes du Québec

Voici le conseil d'administration 2011-2012.

Dans l'ordre habituel, 1^{re} rangée :

Richard Dessureault, agr., Stéphane Rodrigue, agr., Sylvie Moreau, agr., Lise Lachance, adm. nommée, le président, René Mongeau, agr., Hélène Saint-Amand, admin. nommée, et Gérald Lemieux, adm. nommé.

2^e rangée : Pascal Desbiens, agr., Rémi Lafond, agr., Vital Nault, agr., et Frédéric Robert, agr.

3^e rangée : Larry Bernier, agr., Isidore Charron, agr., Jean-Jacques Simard, agr., le vice-président, Éric Lavoie, agr., et Jérôme-Antoine Brunelle, agr.



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012

PRÉSIDENT | René Mongeau*, agr.

Élu pour un deuxième mandat le 4 avril 2011

VICE-PRÉSIDENT | Éric Lavoie*, agr.

Élu pour un quatrième mandat le 4 avril 2011

Le président et le vice-président sont élus par tous les agronomes au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections à ces postes.

ADMINISTRATEURS

Chacune des 11 sections de l'Ordre élit son président au suffrage universel lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de 2 ans. L'agronome élu siège au sein du conseil d'administration de l'Ordre à titre d'administrateur.

De plus, trois autres administrateurs, qui siègent également au conseil d'administration de l'OAQ, sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Leur mandat est de deux ans.

Larry Bernier, agr.

Président, section de la Mauricie — Centre-du-Québec depuis le 28 avril 2006.

Il a débuté son troisième mandat le 23 avril 2010.

Jérôme-Antoine Brunelle, agr.

Président, section de Montréal — Rive-Sud depuis le 23 juin 2010.

Isidore Charron*, agr.

Président, section de l'Est du Québec depuis le 27 avril 2007.

Il a commencé son second mandat le 29 avril 2011.

Denyse Demers

Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec depuis le 31 octobre 2011.

Pascal Desbiens, agr.

Président, section du Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord depuis le 21 avril 2010.

Richard Dessureault, agr.

Président, section de l'Abitibi-Témiscamingue depuis le 23 avril 2010.

Lise Lachance

Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec depuis le 12 mai 2009.

Elle a commencé son second mandat le 12 mai 2011.

Rémi Lafond, agr.

Président, section de l'Estrie — Bois-Francs, depuis le 4 mai 2011.

Gérald Lemieux

Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec depuis le 12 mai 2011.

Sylvie Moreau, agr.

Présidente, section de Laval — Rive-Nord depuis le 27 avril 2010.

Vital Nault, agr.

Président, section de la Côte-du-Sud depuis le 29 avril 2010.

Frédéric Robert*, agr.

Président, section de Québec depuis le 24 avril 2007.

Il a commencé son troisième mandat le 27 avril 2010.

Stéphane Rodrigue, agr.

Président, section de Saint-Hyacinthe depuis le 27 avril 2011.

Jean-Jacques Simard, agr.

Président, section de l'Outaouais depuis le 29 avril 2010.

Il avait été président de cette section de 1990 à 1992.

Hélène Saint-Amand

Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec du 12 mai au 11 septembre 2011.

PERSONNEL DE L'OAQ

Johanne Bisson

Secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

Bruno Breton, agr.

Syndic

Johanne Dufour

Responsable des communications et des relations publiques

Denise Dupuis

Adjointe administrative

Sophie Gendron, agr.

Agente de projets et de communication

Raymond Leblanc, agr.

Répondant en agromilieu et pratique professionnelle

Angèle Morin

Secrétaire

Richard Petit, agr.

Directeur général et secrétaire

François-Xavier Robert

Avocat, conseiller juridique

Louissette Rougeau, agr.

Chargée des affaires professionnelles

Josée Vaillancourt

Secrétaire et réceptionniste

* Membres du comité exécutif

BÉNÉVOLES QUI ŒUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'OAQ

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT | Éric Lavoie, agr.

Luc Cyr, agr.

Bruno Demers, agr.

Pierre Dionne, agr.

Yvan Girard, agr.

Alain Perras, agr.

Pascal Thériault, agr.

Examineurs à l'une ou l'autre des trois sessions d'examen à la pratique :

Diane Allard, agr.

Samir Aoudia, agr.

Suzelle F. Barrington, agr.

Claude Béland, agr.

Mario Bélisle, agr.

Guy Bergeron, agr.

Roger Bergeron, agr.

J. Alexandre Blais, agr.

Gérard E. Boutin, agr.

Luc Boutin, agr.

Daniel Boyaud, agr.

Hélène Cliche, agr.

Caroline Collard, agr.

Nathalie Côté, agr.

Luc Cyr, agr.

Bruno Demers, agr.

Richard Derome, agr.

Gaétan Desmarais, agr.

Pierre Dionne, agr.

Mélanie Dubuc, agr.

Marie-Édith Dufresne, agr.

Mourad El Alaoui, agr.

Julie Fréchette, agr.

Jacques-R. Forget, agr.

Véronique Gagnon, agr.

Dany Gingras, agr.

Christian Gonthier, agr.

Guy Gosselin, agr.

Véronique Guillemette, agr.

Mounir Ibnbrahim, agr.

Daniel Jean, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Jacques Lagacé, agr.

Robert Lagacé, agr.

Line Landry, agr.

Jean Leclair, agr.

Patrick Lehouillier, agr.

Alfred Marquis, agr.

Éric Massicotte, agr.

Donald Michaud, agr.

Gilles Montcalm, agr.

Éric Nadeau, agr.

Karinne Normand, agr.

Sylvain Pagé, agr.

Georges Parent, agr.

Alain Perras, agr.

Agnès Ratelle, agr.

Eve Richelieu, agr.

Frédéric Robert, agr.

Virginie Rochet, agr.

André Saint-Hilaire, agr.

Gaston Saint-Laurent, agr.

Véronique Samson, agr.

Linda Saucier, agr.

Robert Savage, agr.

Janylène Savard, agr.

Marie-Claude Savard, agr.

Daniel Schiettekette, agr.

Jean-Jacques Simard, agr.

Chantal Strévey, agr.

Martial Tremblay, agr.

Larbi Zerouala, agr.

COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES

PRÉSIDENT | Urgel Delisle, agr.

Deux membres parmi les personnes suivantes :

Sylvie Côté, agr.

Camil Dutil, agr.

Gilles Gagné, agr.

Jude LeBlanc, agr.

Yves Lefebvre, agr.

Sylvie Thibaudeau, agr.

Anne Vanasse, agr.

Gaétan Villeneuve, agr.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

PRÉSIDENT | Vital Nault, agr.

Jacques Goulet, agr.

Robert Lagacé, agr.

Alfred Marquis, agr.

Gaston Saint-Laurent, agr.

Pascal Thériault, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE | Sylvie Lévesque, agr.

Larry Bernier, agr.

Dimitri Fraeys de Veubeke, agr.

Christian Gonthier, agr.

Jean-Sébastien Laflamme, agr.

Serge Rouleau, agr.

Kevin Wade, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Larry Bernier, agr.

Responsable nommé par l'OAQ

Gaétan Desmarais, agr.

Responsable nommé par l'OAQ

Marie-Claude Riopel

nommée par le ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport (MELS)

Claude Rompré (suppléant)
nommé par le MELS

Jacques-André Rioux, agr.

nommé par la Conférence des recteurs
et des principaux des universités du Québec
(CREPUQ) — fin de mandat octobre 2011

Jean F. Bernier, agr.

nommé par la CREPUQ — depuis octobre 2011

David Wees, agr.

nommé par la CREPUQ

SUITE ►

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT | Richard Beaulieu, agr.

Christiane Blanchet, agr. Hugues Francœur, agr.

Mohamed Derouich, agr. Marc Préfontaine, agr.

Bertrand Fournier, agr. André St-Hilaire, agr.*

* Remplaçant de Richard Beaulieu, agr. (art. 110 du Code des professions)

INSPECTEURS

Bernard Doré, agr.

Régie de la production animale

Hélène Lafontaine, agr.

Économie, gestion et financement agricoles

Jean Lecours, agr.

Économie, gestion et financement agricoles

Jocelyn Magnan, agr.

Sol, agroenvironnement et régie de la production végétale

Lucie Maltais, agr.

Sol, agroenvironnement et régie de la production végétale

Michel Perron, agr.

Sol, agroenvironnement et régie de la production végétale

Guy Saint-Laurent, agr.

Régie de la production animale

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Paul Laguë, agr.

Raymond Levallois, agr.

Ghislain Gendron, agr.

Serge Lussier, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LES ACTES AGRONOMIQUES EN AMÉNAGEMENT DES SOLS

PRÉSIDENT | Éric Lavoie, agr.

Alain Chagnon, agr., ing.

Robert Lagacé, agr., ing.

Michel Dupuis, agr.

Louis Ménard, agr.

Mikaël Guillou, agr., ing.

Ghislain Poisson, agr.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES PESTICIDES

PRÉSIDENT | René Mongeau, agr., président

François Baillargeon, agr.

Louis Ménard, agr.

Christian Beaudry, agr.

Yannick Méthot, agr.

Danielle Bernier, agr.

Sylvie Moreau, agr.

Jean Cantin, agr.

Gabriel Perras, agr.

Éric Dionne, agr.

Stéphane Perreault, agr.

Yvan Girard, agr.

Michel Tremblay, agr.

Jacques Hekimian Madison, agr.

Daniel Savoie, agr.

François Labrie, agr.

Denys Hamelin, agr.

Johanne Lafortune, agr.

David Girardville, agr.

Christine Lajeunesse, agr.

COMITÉ AD HOC DE RÉFLEXION SUR LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)

René Mongeau, agr.

François Montambault, agr.

Christian Azar, agr.

Jean-Marc Montpetit, agr.

Danielle Brault, agr.

Hélène Perrault, agr.

David Carter, agr.

Louis Robert, agr.

Christine Gingras, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Christiane Blanchet, agr.

Nicolas Morin, agr.

Martine Bourgeois, agr.

Josée Niquette, agr.

Nathalie Côté, agr.

Ghislaine Roch, agr.

Éric Dion, agr.

Guy Saint-Laurent, agr.

Christian Gonthier, agr.

Sylvain Saint-Pierre, agr.

François Jacques, agr.

Marie-Josée Turgeon, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LE RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

PRÉSIDENT DU COMITÉ | René Mongeau, agr.

Daniel Bernier, agr.

Eve Pontbriand-Sarao, agr.

Valérie Bouthillier-Grenier, agr.

Mario Rivard, agr.

Sylvie Choquette, agr.

Véronique Samson, agr.

Marc-F. Clément, agr.

Mario Vincent, agr.

Hakim Lagha, agr.

À titre de président, vous m'avez confié la responsabilité de la surveillance générale des affaires de l'Ordre. Une fonction qui nécessite que je voie à l'administration des affaires du conseil d'administration de même qu'au respect de ses décisions et de celles de l'assemblée des membres. À cet égard, je veux ici signifier à tous, et ce, sans complaisance, ma très grande satisfaction par rapport aux résultats qu'a obtenus l'Ordre au cours de l'année 2011-2012.

Bien sûr, le type de résultats qu'une organisation comme la nôtre peut obtenir n'est pas toujours facile à mesurer pour l'ensemble de ses membres. Cependant, la mise en ligne de notre nouveau site Web et de ses fonctionnalités actualisées est, à mon avis, l'un de ces résultats tangibles et est à l'image d'autres moins apparents. Je profite d'ailleurs de ce bilan annuel pour souligner la grande contribution de nombreux agronomes à l'avancement de la pratique professionnelle et aux principales réalisations de l'Ordre. Leur participation aux multiples comités de travail est essentielle. Leurs réflexions et leur expertise ont permis à l'Ordre, entre autres, de pousser plus en avant la conciliation de résultats concrets obtenus sur le terrain avec la nécessité de bien documenter les dossiers agronomiques. Ceci, dans un esprit d'amélioration continue. Voilà aussi un exemple d'apport incontournable pour assurer le dynamisme de la profession et ses responsabilités de transparence publique.

Dans le même ordre d'idées, comme l'année 2011-2012 représente la dernière année de travail avant la tenue du V^e Congrès mondial des agronomes; nous avons dû accroître la somme de travail consacrée à sa réalisation. L'énergie investie au profit du succès de l'événement est, cependant, à l'image du travail réalisé depuis 3 ans quant au développement de fortes collaborations avec différents partenaires. Ces bonnes relations, tissées tout au long de ce parcours, ne peuvent qu'avoir des retombées positives sur l'ensemble du secteur de l'agroalimentaire.

L'Ordre a également, conformément à sa mission de protection du public, le devoir de prendre part aux discussions collectives qui auraient des impacts sociaux. La présentation de mémoires et la participation à des forums publics en sont les premiers outils. Et là, encore une fois, nous avons pu compter sur l'expertise de plusieurs agronomes pour mettre au point des argumentations bien réfléchies que nous avons présentées aux diverses instances. Ces mémoires ont été majoritairement bien reçus et considérés par nos interlocuteurs. Certains mémoires, par ailleurs, nécessiteront d'autres actions de notre part; alors que pour d'autres, comme celui sur le Livre vert, nous demeurons toujours en attente des actions qui doivent être entreprises par les autorités compétentes.

Dans le présent rapport, le directeur général et secrétaire de l'Ordre fait référence à l'harmonie qui régnait entre lui et le conseil d'administration. Effectivement, la sagesse, la maturité, le dévouement tout comme l'engagement des administrateurs de l'Ordre à faire avancer les choses ont permis cette complémentarité. Je tiens d'ailleurs, à remercier personnellement les administrateurs qui ont fait, encore une fois cette année, un excellent travail. À ceux-ci j'inclus également ceux dont le mandat a pris fin cette année.

Dans ce même rapport, le directeur général et secrétaire nous rappelle qu'au moment de votre lecture, il ne sera plus à notre service. J'ajouterais donc toutes mes considérations, au nom du conseil d'administration, pour le travail qu'il a effectué, tant pour sa rigueur dans la réalisation des actions signifiées au plan stratégique, que pour le respect dont il a fait preuve envers tous. Ses réflexions et sa souplesse dans l'action ont été des atouts majeurs au cours des trois années et demie qu'il a passées aux commandes de l'Ordre.

Enfin, je ne peux terminer ce mot sans souligner le travail accompli par les employés de l'Ordre; ils ont fait preuve d'un dévouement exemplaire. Les membres de l'Ordre peuvent être confiants de la qualité de ce travail et de l'énergie déployée pour atteindre les objectifs fixés. Le nouveau plan stratégique, auquel ils ont collaboré, fait foi de leur engagement.

René Mongeau, agronome
Président

Pour un directeur général et secrétaire d'une organisation, l'écriture de son rapport annuel constitue toujours un moment privilégié dans l'année. Pour moi, celui-ci prend d'autant plus d'importance, puisque vous en prendrez connaissance alors que je ne serai plus en poste depuis quelques mois déjà.

Aussi, même si ce genre de rapport se termine habituellement par les remerciements, permettez-moi, cette fois-ci, de les mettre au début.

Un directeur général, peu importe ses forces, doit compter sur un conseil d'administration qui lui donne des mandats clairs et qui lui laisse, en même temps, la marge de manœuvre nécessaire pour les réaliser. À l'Ordre des agronomes du Québec, nous avons la chance d'avoir un groupe d'administrateurs qui joue son rôle avec brio et qui fait preuve d'une grande rigueur. D'ailleurs, cette responsabilisation commence dès les plus hauts niveaux décisionnels, c'est-à-dire la présidence et la vice-présence, pour se poursuivre dans l'engagement de tous les administrateurs. Pour cela et le reste, je remercie chacun d'entre eux personnellement. De plus, je ne voudrais pas passer sous silence la contribution de plusieurs dizaines d'agronomes bénévoles qui mettent leur expertise au service de l'OAQ. Sans eux, l'Ordre ne serait pas le même.

Un directeur général doit aussi compter sur une équipe d'employés engagée, qui a à cœur de réaliser les mandats qui lui sont donnés. Encore ici, l'OAQ est privilégié. Le travail colossal qui a été accompli au cours des dernières années n'aurait pu se réaliser sans la volonté et l'apport constant de chacun des employés. Je les en remercie profondément.

Je tiens aussi à dire merci tous les intervenants du monde professionnel que j'ai eu à côtoyer au cours de ces années à l'Ordre. Qu'ils proviennent du Conseil interprofessionnel du Québec, d'autres ordres professionnels avec qui nous avons eu à travailler, de l'Office des professions du Québec ou, encore, de partenaires de différents domaines d'intervention, je tenais à exprimer à tous ma gratitude pour l'ensemble des échanges constructifs que nous avons eus et qui ont fait avancer les dossiers.

Une fois cela dit, il est temps de mettre en lumière une partie du travail accompli au cours de l'année 2011-2012.

L'année a été fertile en primeur. Nous avons, entre autres, mis en ligne notre nouveau site Internet et lancé un nouveau bulletin électronique afin de communiquer aux membres, sur une base bimensuelle, les nouvelles de l'Ordre. Une autre des grandes réalisations de l'année sur le plan du service aux membres a été la mise en place de l'inscription et du profil en ligne. Près de 90% des membres l'ont utilisé pour procéder au renouvellement de leur inscription au tableau des membres!

Dans un autre ordre d'idée, le conseil d'administration a révisé les grilles de références et les lignes directrices en agroenvironnement afin que ces outils soient encore plus pertinents pour soutenir le travail des agronomes du secteur. Les formations données dans ce domaine ont permis à plus de 300 agronomes de se familiariser avec ces outils et les concepts agronomiques qui les appuient. Nous avons aussi entrepris un chantier important afin de mieux encadrer la pratique agronomique qui touche le secteur du financement et de la gestion.

Également cette année, pas moins de sept comités *ad hoc* ont été mis en place, soit pour traiter de sujets tels que les améliorations à apporter au Règlement sur les exploitations agricoles, soit pour permettre la rédaction de mémoires sur des projets de règlement ou de loi ou dans le cadre de consultations publiques comme celle sur le Livre vert pour un politique bioalimentaire québécoise.

En ce qui concerne les ressources humaines, il n'y a eu aucun changement cette année. Sur le plan budgétaire, le conseil avait présenté à l'assemblée générale un budget pour l'année 2011-2012 déficitaire de plus de plus 72000\$. En mi-année, nous espérions sérieusement réduire ce déficit de manière importante. Par contre, des avis de cotisation provenant de Revenu Québec concernant le fonds des services de santé ont occasionné des dépenses non budgétées de près de 65000\$. Les mêmes avis de cotisations ont été envoyés à l'ensemble des ordres. Ils se retrouvent ainsi dans la même situation que nous. Collectivement, nous contestons la validité de ces réclamations et nous avons bon espoir de pouvoir récupérer ces sommes. Malgré ces dépenses imprévues, le déficit sera légèrement inférieur à celui annoncé dans le budget. Les prévisions pour l'année 2012-2013 permettent donc d'entrevoir un budget équilibré.

À la lecture des prochaines pages, vous constaterez bien d'autres réalisations par rapport à l'inspection professionnelle, aux équivalences ou à la discipline.

En terminant, je voudrais souligner que l'Ordre des agronomes du Québec est une grande institution qui a à cœur sa mission de protection du public. Elle est composée de membres qui, de tout temps, ont eu la tâche d'accompagner le secteur agricole et de la transformation afin que la société bénéficie de produits sains, fiables et utiles. Soyons fiers de notre profession, qui est plus actuelle que jamais!

Richard Petit, agronome, MBA
Directeur général et secrétaire

MANDAT

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'application du Code des professions, de la Loi sur les agronomes et des règlements qui en découlent, dont le Code de déontologie des agronomes. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à six séances régulières et ils ont été convoqués à quatre séances extraordinaires tenues soit par conférences téléphoniques ou en personne. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont établi des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

RESSOURCES HUMAINES

- Adopter le plan d'effectif pour l'année 2011-2012, lequel comprend 11 employés réguliers.
- Nommer les inspecteurs pour la réalisation du programme de surveillance générale 2011-2012 et les autoriser à agir comme enquêteur et expert pour seconder le comité d'inspection professionnelle.
- Nommer le comité de supervision du directeur général et secrétaire.
- Donner son accord à une entente avec madame Claudine Lussier. Rappelons qu'en novembre 2008, le conseil d'administration avait mis un terme à la relation d'emploi avec madame Lussier, alors directrice générale. Cette dernière avait intenté une poursuite envers l'Ordre. Au cours des premiers mois de 2011, plusieurs discussions ont eu lieu avec madame Lussier, et le conseil d'administration a décidé de modifier sa position et a convenu de lui verser une indemnité.

COMITÉS ET NOMINATIONS

- Nommer les cinq membres du comité exécutif 2011-2012, dont le trésorier.
- Nommer les membres des comités légaux et d'orientation de l'Ordre.
- Nommer un comité des prix à titre de comité consultatif auprès du conseil d'administration pour tous les prix remis par l'OAQ.

- En plus des mandats reconduits, confier de nouveaux mandats en cours d'année à différents comités en vue de répondre à certains besoins, dont:
 - ▶ un comité *ad hoc* mandaté de procéder à l'analyse du dossier et de participer à la rédaction du mémoire qui sera présenté à la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre de sa consultation publique sur l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
 - ▶ un comité *ad hoc* dont le mandat est de refaire une réflexion à la lumière des commentaires recueillis dans le cadre de la consultation sur la position de l'OAQ dans le dossier des organismes génétiquement modifiés (OGM) et de présenter ses recommandations;
 - ▶ un comité *ad hoc* pour la réalisation du mémoire que l'OAQ présentera dans le cadre de la consultation générale sur le Livre vert pour une politique bio-alimentaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;
 - ▶ un comité *ad hoc* sur les actes agronomiques posés en gestion et financement agricoles;
 - ▶ un comité *ad hoc* sur les modifications à la Loi sur les agronomes;
 - ▶ un comité sur les modifications au Règlement sur les exploitations agricoles (REA);
 - ▶ un comité *ad hoc* sur la formation d'appoint pour les personnes immigrantes;
 - ▶ un comité technique entre l'Ordre des agronomes et l'Ordre des ingénieurs forestiers afin de préciser les rôles respectifs dans les dossiers de l'agroforesterie.
- Adoption de trois mémoires déposés par l'Ordre, soit:
 - ▶ le mémoire *L'Ordre des agronomes et l'aménagement durable du territoire* déposé dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
 - ▶ le mémoire *Valorisation, professionnalisme, savoir et synergie: les bases qui donneront le goût du Québec!* que l'OAQ a déposé le 24 août 2011 à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire québécoise;
 - ▶ les *Commentaires concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles* (REA).

SUITE ▶

AFFAIRES LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

- Adopter les mission, vision et valeurs renouvelées de l'OAQ.
- Adopter un nouveau Règlement sur la délivrance d'un permis de l'OAQ pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Adopter le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'agronome hors du Québec qui donnent accès au permis de l'Ordre des agronomes du Québec.
- Adopter le Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes.
- Publier le programme de surveillance 2011-2012 du comité d'inspection professionnelle.
- Décider d'administrer, en décembre 2011, le Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie aux nouveaux agronomes admis en avril, en septembre et en novembre 2011.
- Proposer à l'assemblée générale de modifier la catégorie Membre retraité.
- Créer une section Relève.
- Reconduire la politique de formation continue de l'OAQ pour une nouvelle période de trois ans, soit pour la période 2011-2014.
- Adopter des modifications aux règles d'accréditation des activités de formation continue.
- Adopter la Grille de référence relative à un plan agro-environnemental de fertilisation (PAEF) ainsi que le document Stratégies de fertilisation relatives à l'indice de saturation en phosphore des sols.
- Adopter la Ligne directrice sur les épandages post récoltes des déjections animales.
- Abroger la Ligne directrice de l'OAQ concernant les actes agronomiques reliés à la vente d'engrais minéraux et d'autres matières fertilisantes et la remplacer par une annexe à inclure dans la Grille de référence relative à un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF).
- Approuver différentes demandes d'aides financières pour la réalisation de projets.
- Approuver l'organisation d'une activité de formation portant sur le rôle des membres d'un conseil d'administration à l'intention des membres des conseils d'administration des sections.
- Approuver la création et la participation de l'OAQ à une organisation pancanadienne d'agronomes ainsi que la contribution financière de l'OAQ à Agronomes du Canada – Agrologists of Canada afin d'en financer la mise en œuvre et les premières opérations.

ADMINISTRATION ET BUDGET

- Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle 2011 de l'Ordre d'adopter l'offre de service de la firme Gosselin & Associés Inc. pour la vérification des états financiers 2011-2012.
- Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'adopter une hausse de cotisation de 25 \$ pour le renouvellement du permis d'exercice 2012-2013.
- Adopter le budget pour l'année 2011-2012.
- Adopter le plan d'action 2011-2012.

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

- Accepter l'invitation de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à ce que l'OAQ s'associe à la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » de septembre 2011.
- Adopter les orientations et le plan d'action en communication de l'OAQ pour 2011-2012 incluant la consultation des membres par le biais d'un sondage et de focus group.
- Approuver l'ouverture du congrès 2011 aux non-membres afin de favoriser la communication entre les professions et les acteurs du milieu.
- Adopter les dates, l'heure et le lieu pour la tenue de la 39^e assemblée générale annuelle de l'OAQ, soit le 15 novembre 2012, à 19 h 30, à Québec.
- Sélectionner les récipiendaires 2011 pour les différents prix de l'OAQ, soit l'Ordre du mérite agronomique, la Médaille de distinction agronomique, le Prix Henri-C.-Bois et le Mérite spécial Adélar-Godbout, ainsi que le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

MANDAT

Le comité exécutif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes et exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année financière 2011-2012, le comité exécutif s'est réuni à 14 reprises. En plus de faire des recommandations au conseil d'administration et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité exécutif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous, ceci conformément à la délégation de pouvoir entérinée le 27 janvier 2007.

RESSOURCES HUMAINES

- Procéder à la nomination des inspecteurs et des experts et adopter leurs conditions d'emploi relativement à la mise en œuvre du programme de surveillance générale 2011-2012 de l'inspection professionnelle.
- Établir l'augmentation de l'échelle salariale des employés du siège social pour 2011-2012.

AFFAIRES LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

- Retirer 162 noms du tableau des membres de l'OAQ pour non-renouvellement du permis d'exercice au 1^{er} avril 2011.
- Délivrer un permis d'exercice régulier à 116 nouveaux agronomes.
- Accorder, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, trois permis d'exercice temporaires pour une période d'au plus un an, conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission de l'Ordre, en attendant de réussir l'examen de l'Office québécois de la langue française du Québec (OQLF); deux autres agronomes ont vu leur permis d'exercice temporaire renouvelé.
- Accorder 58 équivalences de diplôme et 8 équivalences de formation complète alors que 2 équivalences de formation ont été accordées en partie.
- Traiter les dossiers relatifs à l'application de l'article 45 du Code des professions et accepter les demandes d'admission à l'OAQ et d'inscription au tableau des membres conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission et à la satisfaction aux autres conditions de délivrance du permis étant donné qu'il n'y avait pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.
- Traiter des dossiers relatifs à l'application de l'article 55.1 du Code des professions.
- Traiter les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de stages, de formation ou de limitation de permis d'agronome.

- Autoriser l'OAQ à tenter des poursuites pénales pour exercice illégal de la profession ou usurpation du titre d'agronome.
- Approuver l'organisation d'activités de formation continue offertes par l'OAQ.
- Compléter la composition de certains comités de l'Ordre nommés par le conseil d'administration.
- Mettre en place un comité *ad hoc* mandaté de rédiger un avis professionnel sur la formulation d'engrais de synthèse.
- Mandater des administrateurs ou des membres du personnel à participer à des comités ou à des organismes externes.

ADMINISTRATION ET BUDGET

- Attribuer 34 bourses d'études à des étudiants diplômés membres de l'Ordre et 1 bourse à une agronome agissant comme coopérante volontaire en développement international pour une contribution totale de 11 749,04 \$.
- Approuver un appel d'offres pour les services de vérification pour les trois prochaines années.
- Entériner, pour l'exercice 2011-2012, les frais d'ouverture de dossier, de réinscription au tableau des membres, d'admission à la pratique, de demandes d'équivalence de diplôme ou de formation ainsi que les frais pour l'inscription aux activités de formation continue offertes par l'Ordre.
- Approuver la mise en place d'une activité de formation sur le Web ainsi que le tarif applicable.

Au 1^{er} avril 2011, 3 317 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'OAQ.

- 162 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
- 69 membres se sont réinscrits.
- 116 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année; de ce nombre, 26 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation.
- 3 permis temporaires ont été délivrés.
- 2 permis temporaires ont été renouvelés.
- 4 membres sont décédés.

Ainsi, en date du 31 mars 2012, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 330 agronomes.

Le montant de la cotisation pour 2011-2012 était de 482,38 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le droit de pratique était le 31 mars 2012.

Les frais de demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquis hors du Québec étaient de 150,33 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 87 \$ ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 209,53 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 87 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

CLASSE DE COTISATION	NOMBRE	MONTANT
Régulier	2 892	482,38 \$
Rabais parental	178	161,12 \$
Jeune agronome (printemps)	11	240,99 \$
Jeune agronome (automne)	53	120,73 \$
Retraité	115	161,12 \$
Invalide	10	161,12 \$
Membre à vie	71	0 \$

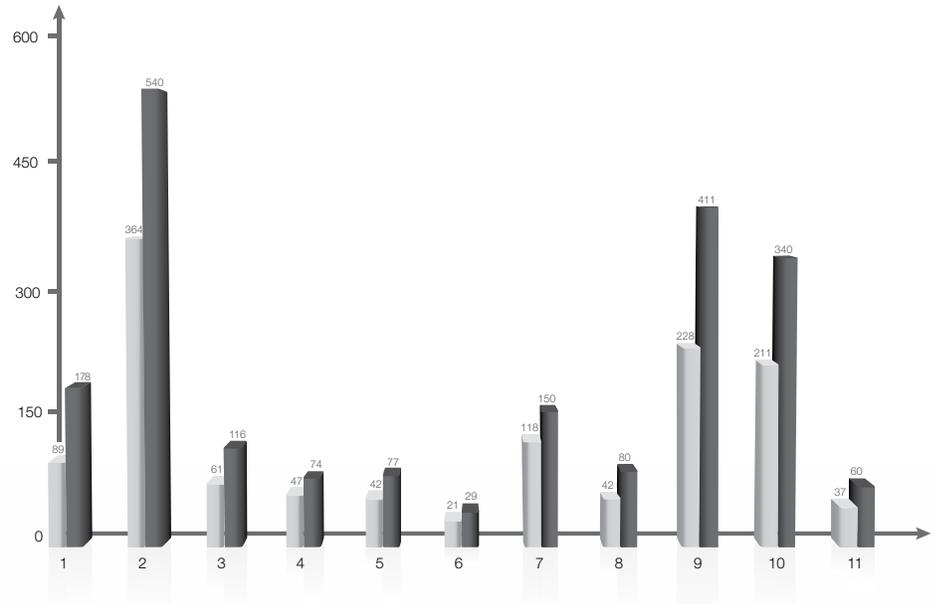
RÉPARTITION DE TOUS LES MEMBRES PAR SECTION, SELON LE SEXE, AU 31 MARS 2012*

SECTIONS

- 1 Laval — Rive-Nord (267)
- 2 Québec (904)
- 3 Mauricie — Centre-du-Québec (177)
- 4 Est du Québec (121)
- 5 Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord (119)
- 6 Abitibi-Témiscamingue (50)
- 7 Estrie — Bois-Francs (268)
- 8 Outaouais (122)
- 9 Montréal — Rive-Sud (639)
- 10 Saint-Hyacinthe (551)
- 11 Côte-du-Sud (97)

Nombre total de femmes: 1264
Nombre total d'hommes: 2 066

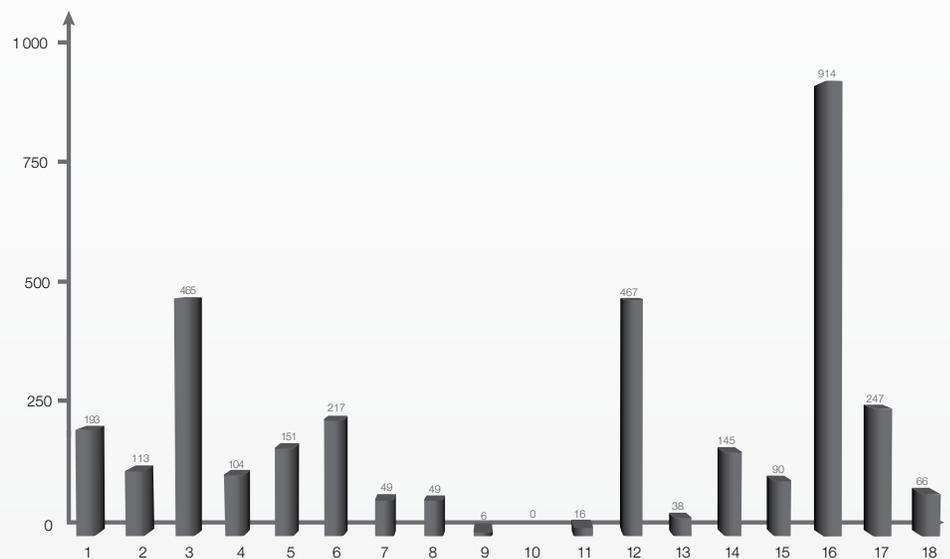
◻ Femmes ◼ Hommes



RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU QUÉBEC AU 31 MARS 2012*

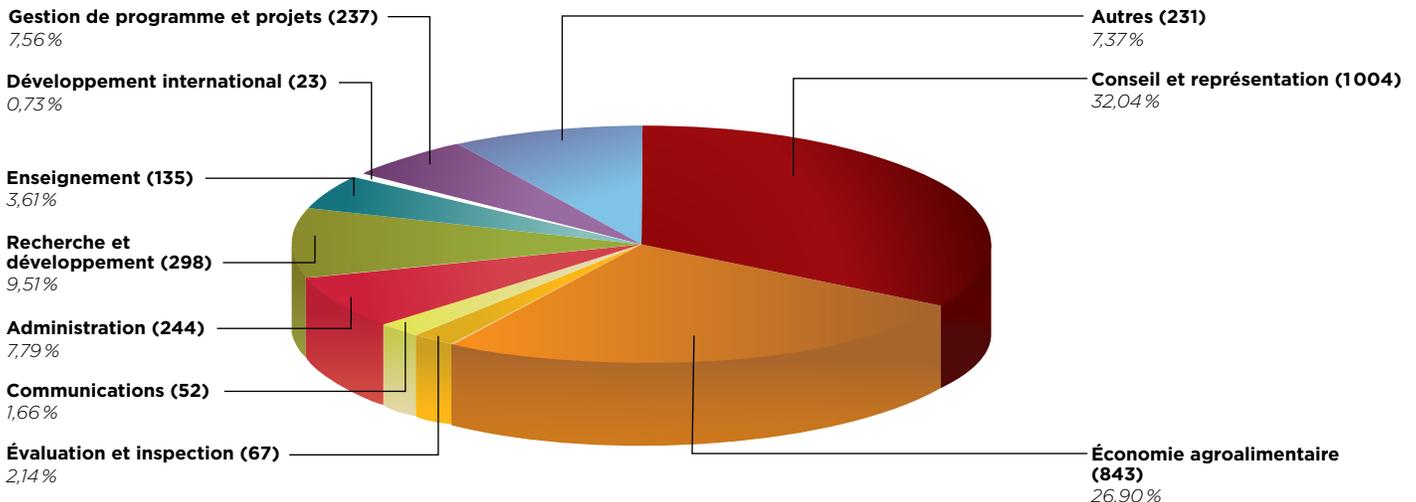
RÉGION ADMINISTRATIVE

- 1 Bas-Saint-Laurent (193)
- 2 Saguenay — Lac-Saint-Jean (113)
- 3 Capitale-Nationale (465)
- 4 Mauricie (104)
- 5 Estrie (151)
- 6 Montréal (217)
- 7 Outaouais (49)
- 8 Abitibi — Témiscamingue (49)
- 9 Côte-Nord (6)
- 10 Nord-du-Québec (0)
- 11 Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (16)
- 12 Chaudière-Appalaches (467)
- 13 Laval (38)
- 14 Lanaudière (145)
- 15 Laurentides (90)
- 16 Montérégie (914)
- 17 Centre-du-Québec (247)
- 18 Hors du Québec (66)

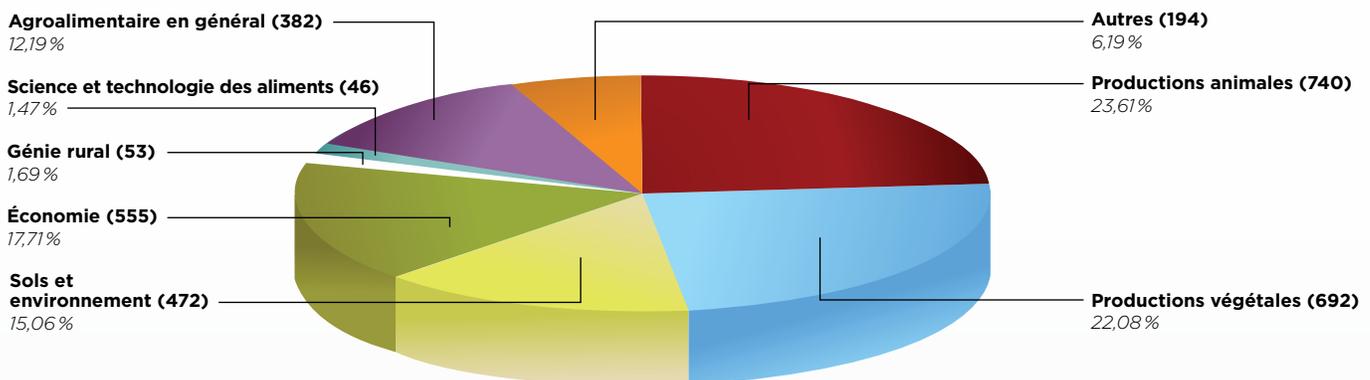


* Ces statistiques ne comprennent pas les membres inscrits au tableau d'honneur.

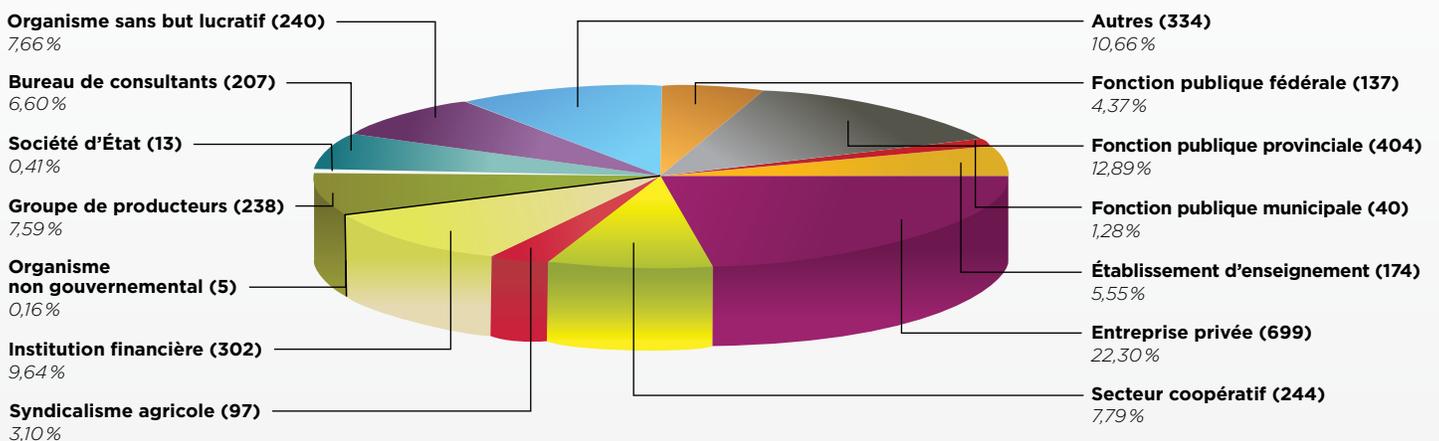
RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LEUR DOMAINE D'INTERVENTION AU 31 MARS 2012



RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LEUR CHAMP D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2012



RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2012





Les activités en lien
avec le contrôle de
**L'EXERCICE DE
LA PROFESSION**

Activités relatives à **LA DÉLIVRANCE DES PERMIS**

FORMATION DES AGRONOMES

Le Code des professions oblige le conseil d'administration de chaque ordre professionnel à collaborer, avec les autorités des établissements d'enseignement du Québec concernés, à l'élaboration et à la révision des programmes d'études conduisant à l'obtention d'un diplôme donnant accès à un permis d'exercice (art. 184). À cet effet, les administrateurs de l'OAQ ont délégué cette tâche à leur comité de la formation des agronomes.

MANDAT

Ce comité est formé en vertu d'un règlement : le Règlement sur le comité de la formation des agronomes. Son mandat consiste à « examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes ». À l'OAQ, le comité est formé de cinq membres, dont deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), d'un du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de deux membres de l'Ordre.

Rappelons qu'en 2008, le C. A. de l'OAQ avait confié à ce comité le mandat de revoir les critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles pour l'analyse des diplômes obtenus au Québec et à l'étranger. Au cours de la même année, ces critères ont été adoptés par le C. A. et diffusés aux universités Laval et McGill en vue de la révision de leurs programmes d'études afin d'atteindre la conformité en septembre 2010.

ACTIVITÉS

La révision des baccalauréats a été effectuée en fonction des critères de l'OAQ, tant à l'Université Laval qu'à l'Université McGill. Parmi ceux-ci, rappelons l'intégration obligatoire d'un cours ou de contenus sur la déontologie et la pratique professionnelle des agronomes.

En 2010-2011, le comité avait recommandé au conseil d'administration de l'OAQ de demander à l'Office des professions du Québec de modifier l'article 1.20 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin de reconnaître les diplômes suivants comme donnant accès au permis d'exercice de la profession d'agronome :

BACCALURÉATS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Baccalauréat en sciences appliquées (B. Sc. A.) obtenue au terme de l'un des programmes suivants :

Baccalauréat en agronomie

- concentration Productions végétales
- concentration Productions animales
- concentration Agronomie générale
- concentration Sols et environnement

Baccalauréat en agroéconomie

Baccalauréat en génie agroenvironnemental (B. Ing.) obtenu au terme du programme suivant :

Baccalauréat en génie agroenvironnemental

- concentration Agronomie

Quant aux diplômés en *Sciences et technologie des aliments, concentration Agronomie*, de l'Université Laval, ils accéderont à la profession d'agronome à la condition d'avoir réussi le cours AGN-3100 (Pratique professionnelle et organisations agroalimentaires), qui équivaut à trois crédits.

BACCALURÉATS DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

Bachelor of Sciences in Agro-Environmental Sciences — (B. Sc. [Ag. Env. Sc.]) obtenu au terme de l'un des baccalauréats suivants :

Major in Agro-Environmental Sciences

- specializations in Animal Production and in Professional Agrology
- specializations in Ecological Agriculture and in Professional Agrology
- specializations in Plant Production and in Professional Agrology
- specializations in Soil and Water Resources and in Professional Agrology
- specializations in Agricultural Economics and in Professional Agrology

Major in Agricultural Economics

- specializations in Agribusiness and in Professional Agrology

Bachelor of Engineering in Bioresource Engineering Major (B. Eng. [Bioresource]) obtenu au terme du programme Major in Bioresource Engineering, option in Professional Agrology

En 2011-2012, conformément à l'article 11 du Règlement sur le comité de la formation des agronomes, le comité a produit un rapport officiel faisant état de ses recommandations permettant ainsi à l'OPQ, à la CREPUQ et au MELS de se référer à l'analyse du comité.

Au moment d'aller sous presse, la liste présentée ci-haut était en révision à la suite de modifications apportées à certains programmes et d'une consultation élargie effectuée par l'Office des professions du Québec.

ADMISSION

En vertu du Règlement sur l'admission à la profession d'agronome, tous les candidats désirant devenir agronomes ont à passer l'examen oral d'admission à l'OAQ. En 2011-2012, 148 candidats se sont inscrits à l'une ou à l'autre des 3 séances d'examen et 120 l'ont réussi, ce qui représente un taux de réussite de 81%; 4 de ceux-ci ont demandé une attestation dans le cadre du Programme pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) facilitant l'obtention d'un premier emploi dans la profession.

En vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, trois personnes ont demandé et obtenu un permis temporaire pour exercer la profession au Québec, le temps de réussir les examens de français exigés.

Les efforts ne sont pas ménagés pour arriver à une telle réussite, puisque l'OAQ travaille avec les futurs agronomes en collaboration avec l'Association Générale des Étudiants en Agriculture, Alimentation et Consommation (AGETAAC) de l'Université Laval et l'Association des futurs agronomes du Québec (AFAQ) de l'Université McGill. Ainsi, en 2011-2012, plusieurs activités liées au cheminement préparatoire à la vie professionnelle ont été organisées afin de mieux faire connaître la profession d'agronome et le rôle d'un ordre professionnel aux étudiants de ces deux facultés, dont notamment le lancement de la section Relève, qui permet aux étudiants ainsi qu'aux personnes qui ont déposé une demande d'équivalence de bénéficier des outils d'encadrement offerts aux agronomes (accès à l'Intranet des membres et aux grilles de référence, réception des bulletins d'information de l'OAQ, etc.). Par ailleurs, le président de l'Ordre, René Mongeau, agr., ainsi que le vice-président, Éric Lavoie, agr., ont rencontré les étudiants à plusieurs reprises au cours de l'année.

Une séance d'information sur l'examen d'admission a eu lieu dans chacune des universités ainsi qu'auprès des étudiants de l'organisme montréalais Carrefour BLE, lequel a pour mission l'insertion en emploi de professionnels d'origine immigrante dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. De plus, deux autres séances d'information ont été offertes aux bureaux de l'OAQ pour les candidats qui n'avaient pu assister à l'une de ces séances.

Enfin, il est utile de rappeler que l'OAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession. De plus, l'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe r de l'article 94 du Code des professions permettant la délivrance de permis spéciaux.

L'OAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe q de l'article 94 du Code des professions, mais en a un en application du paragraphe c.2 de l'article 93 du Code des professions déterminant les conditions et modalités de délivrance d'un permis fondé sur une autorisation légale d'exercer la profession d'agronome hors du Québec.

Par ailleurs, l'OAQ dispose d'une politique autorisant la délivrance de permis restrictifs temporaires, sous certaines conditions, fondée sur une demande de reconnaissance partielle d'une équivalence en vertu du paragraphe 7o de l'article 42.1 du Code des professions. Y sont admissibles des candidats qui sont en cheminement de formation pour obtenir une équivalence de l'OAQ. Aucune demande de permis n'a été présentée dans ce cadre.

	Nombre de demandes	Demandes acceptées	Demandes refusées
Candidat ayant obtenu au Québec un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'OAQ (donnant accès directement à l'examen d'admission de l'OAQ)	106	94	12
Candidat ayant obtenu une équivalence de l'OAQ			
A) Reconnaissance fondée sur un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de diplôme»)	38	22	16
B) Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de formation» hors Québec)	4	4	0

Activités relatives à la reconnaissance de **L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS**

ÉQUIVALENCES

L'analyse des demandes d'équivalence de diplôme ou de formation est réalisée à l'OAQ par les membres du comité des équivalences. Ils ont le mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome¹.

Le comité des équivalences s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2011-2012 pour analyser 75 dossiers de candidats, dont 65 nouvelles demandes (59 dossiers d'équivalence de diplôme et 6 dossiers d'équivalence de formation) et 10 déposées au cours des années financières précédentes. Le comité a fait des recommandations au comité exécutif sur chacun de ces dossiers, dont 65 (57 ont été acceptées en totalité (57 équivalences de diplôme et 8 équivalences de formation) permettant ainsi à ces candidats de se présenter à l'examen d'admission à la pratique agronomique. Ajoutons que 4 dossiers ont été acceptés en partie.

De plus, un dossier a été refusé parce que la formation du candidat ne répondait pas aux exigences de l'OAQ. Néanmoins, l'OAQ a invité la personne à communiquer avec les universités Laval et McGill s'il souhaitait poursuivre sa démarche afin de devenir éventuellement membre de l'Ordre.

Le comité a effectué trois analyses de dossier de candidats ayant étudié dans une autre province canadienne. De plus, il a réalisé quatre analyses préliminaires (aussi appelées *études de cheminement de formation*) pour des candidats étudiant au Québec inscrits dans un baccalauréat apparenté à ceux reconnus par l'OAQ. Ces analyses ont été faites pour des dossiers déposés les années précédentes.

Plusieurs candidats ont présenté un excellent dossier scolaire, d'où le nombre important de demandes d'équivalences acceptées. Le comité a également constaté que de plus en plus de candidats ont participé au programme *Agripez-vous!*, une formation offerte par l'organisme d'intégration montréalais Carrefour BLE, avant de soumettre leur dossier à l'OAQ. Les comités d'équivalence et d'admission considèrent que cette formation augmente leur chance de réussir l'examen d'admission et facilite leur intégration à la profession.

Par ailleurs, cinq candidats aux équivalences ont demandé une attestation dans le cadre du Programme pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) facilitant l'obtention d'un premier emploi dans la profession.

Le personnel a répondu à 160 demandes d'information reçues aux bureaux de l'OAQ et a rencontré quelque 60 candidats pour la préparation de leur dossier.

Enfin, aucune demande n'a été présentée à la suite de l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM), dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Aussi, l'Accord sur le commerce intérieur visant à faciliter cette mobilité entre les provinces canadiennes n'avait pas encore été signé.

Voici quelques tableaux résumant les décisions de l'OAQ quant aux différentes demandes de reconnaissance.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	1	0	0
Hors du Canada	58	56	1	1
TOTAL	59	57	1	1

¹ Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.



En référence au tableau ci-dessus, les dossiers de 59 candidats à l'exercice de la profession ont été étudiés par le comité par rapport à la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme, incluant les dossiers ouverts durant les années antérieures.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES 2011-2012	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	4 ²	2	0	1
Hors Canada	4	4 ³	2	0	0
TOTAL	6	8	4	0	1

² Incluant 4 demandes reçues dans une année antérieure et acceptées en 2011-2012.

³ Incluant 3 demandes reçues dans une année antérieure et acceptées en 2010-2011.

En référence au tableau ci-dessus, les dossiers de 13 candidats à l'exercice de la profession ont été étudiés par le comité par rapport à la reconnaissance de l'équivalence de formation, incluant des dossiers ouverts durant les années antérieures.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'OAQ

	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	2	2

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	4	3

Sur les huit dossiers de candidats acceptés en totalité, sept candidats (quatre au Canada et trois hors Canada) avaient eu à compléter des cours dans le cadre d'un cheminement de formation avant d'obtenir leur équivalence de formation. De même, les quatre dossiers de candidats (deux au Canada et deux hors Canada) acceptés en partie ont des cours à compléter en vue d'une reconnaissance d'équivalence de formation. C'est la seule condition imposée par le comité (pas de stage ni d'examen).

L'Ordre possède un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

De plus, il est utile de rappeler que l'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions, définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ACTIONS MENÉES POUR FAVORISER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En suivi du Projet Compétences, un comité élargi a conçu, avec le concours du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), un examen pour l'attribution d'une équivalence de formation. Le but était d'aider à l'évaluation de certains candidats.

En terminant, un comité composé d'un membre du comité des équivalences, de représentants des universités Laval et McGill ainsi que de représentants du Carrefour BLE a été mis sur pied afin d'élaborer une formation d'appoint pour les personnes immigrantes.

Activités relatives à la garantie de **LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AGRONOMES

L'OAQ a convenu, avec l'assureur Le Groupe Encon, d'un contrat qui établit un régime d'assurance de la responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes, dont, notamment, la couverture d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par sinistre jusqu'à 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Les agronomes concernés n'ont, cependant, pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre. Ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs à condition de satisfaire aux conditions du règlement. En 2011-2012, la prime chez Le Groupe Encon s'élevait à 592,82 \$ (incluant les taxes et les frais de courtage).

Voici la répartition des membres inscrits à la fin de cette période ainsi que le montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie.

Annexe I — Preuve d'assurance

554 agronomes à leur compte ont souscrit à une assurance responsabilité professionnelle de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres auprès de la firme Le Groupe Encon ou d'une autre firme.

Annexe II — Déclaration de l'employeur

1318 agronomes ont déclaré, aux fins du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes, que leur employeur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commise par l'agronome à leur emploi dans l'exercice de ses fonctions.

Annexe III — Demande d'exemption

Des agronomes ont demandé d'être exemptés de l'obligation de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle comme prévu par l'article 1 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes et ont affirmé solennellement qu'ils répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- 885 agronomes sont inscrits au tableau de l'OAQ, mais ne posent en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la Loi sur les agronomes (L.R.Q., c.-12);
- 383 agronomes sont au service exclusif du gouvernement du Québec et nommés ou rémunérés suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1);
- 50 agronomes sont au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement ou l'un de ses ministres nomment la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine public ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi;
- 1 agronome est au service exclusif de l'Assemblée nationale du Québec, d'un organisme dont celle-ci nomme les membres ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève ou est lui-même une telle personne;
- aucun agronome n'est au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette même loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1);
- 110 agronomes sont au service exclusif du Parlement fédéral du Canada, de la « fonction publique » au sens de l'article 2 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (L.R.C. 1985, c. P-35), des « Forces canadiennes » au sens de l'article 14 de la Loi sur la défense nationale (L.R.C. 1986, c. N-5) ou d'une « Société d'État » au sens de l'article 83 de la Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. 1985, c. F-11) et mentionné dans les annexes de cette loi;
- 29 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre et posent les actes mentionnés à l'article 24 de la Loi sur les agronomes (L.R.Q. c. A-12) exclusivement à l'extérieur du Québec.

L'OAQ n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions et n'a donc pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant, à de tels membres autorisés, l'obligation de fournir et de maintenir, pour la société, une garantie.

FONDS D'INDEMNISATION

L'OAQ n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicomis de ses membres en application de l'article 89 du Code des professions.

Activités relatives à **L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme de surveillance générale approuvé par le conseil d'administration, lequel a été publié ainsi dans l'édition de l'automne 2011 de l'Agro-Nouvelles.

PROGRAMME 2011-2012 DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Au moins 100 agronomes seront sélectionnés par CIP pour être inspectés en 2011-2012 en faisant l'objet d'une visite par un inspecteur de l'OAQ.

La sélection des agronomes sera effectuée selon un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2006 pour les inspections individuelles et depuis 2008 pour les inspections regroupées ;
- produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en régie d'élevage ou en surveiller la prestation ;
 - ▶ donner ou analyser des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricoles, en surveiller la prestation ;
 - ▶ produire, en surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de valorisation (PAEV) ou des bilans de phosphore ;
 - ▶ donner des conseils associés à la vente de produits, en surveiller la prestation ou pratiquer en agroalimentaire en général ;
 - ▶ être à son compte depuis au moins un an.

2. Tous les agronomes admis au cours de l'année 2011-2012 recevront un questionnaire intitulé Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ. Tout agronome qui ne retournera pas son document dûment rempli au CIP ainsi que celui qui n'atteindra pas le seuil de passage de 60 % recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence.

Au cours de la dernière année, les interventions du CIP ont eu lieu auprès des agronomes œuvrant dans les champs d'activité suivants et pour lesquels vous retrouverez les renseignements statistiques dans l'aperçu des travaux effectués ci-joint :

- A. sol, environnement et régie de la production végétale ;**
- B. régie de la production animale ;**
- C. économie, gestion et financement agricoles ;**
- D. régie des terrains de golf.**

Il est à noter qu'aucune intervention n'a été effectuée en régie des terrains de golf cette année, comparativement aux années précédentes, étant donné que presque la totalité des agronomes de ce champ d'activité avait été rencontrée et que tous les suivis avaient été effectués au regard de visites antérieures.

Le comité a tenu 12 réunions au cours desquelles un grand nombre de décisions ont été prises afin d'aider chaque agronome ayant fait l'objet d'une intervention du CIP (vérification, inspection particulière, audition) à améliorer sa pratique, dans un esprit de protection du public. En tout, 119 questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle ont été transmis; de ceux-ci, 102 ont été retournés et ils donnèrent lieu à 95 visites régulières. De plus, conformément à l'article 6.11 du Règlement sur la procédure du CIP des agronomes, le comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au comité exécutif à la suite d'inspections particulières et d'auditions, puisque le conseil d'administration a délégué au comité exécutif la tâche d'étudier les recommandations et de prendre les décisions appropriées.

SUITE ▶



Toutes les auditions tenues devant le CIP portaient sur des lacunes quant à la compétence professionnelle dans l'un des quatre champs d'activité mentionnés ci-dessus.

L'OAQ a à cœur de s'assurer de la compétence des agronomes et s'efforce de mettre en place des activités de formation continue dans le domaine approprié lorsque le besoin s'en fait sentir; en 2011-2012, aucune recommandation du CIP à cet effet n'a été transmise au comité de formation continue à la suite des dossiers traités.

POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, DES VISITES D'INSPECTION REGROUPÉES

Cette année, 7 groupes ont été sélectionnés pour des visites d'inspection regroupées chez un même employeur. En tout, 32 agronomes travaillant chez 3 employeurs (1 dans chacun des 3 premiers champs d'activité précédemment identifiés) ont reçu la visite d'un inspecteur dans le cadre de cette formule. Notons l'implication de l'employeur ainsi que de tous les agronomes employés de ce dernier qui ont participé, au début du processus, à une rencontre d'information et d'échanges sur les procédures communes (tenue de dossiers, utilisation adéquate de logiciels, etc.) à laquelle ont participé, en tout, 50 agronomes. Ont suivi des visites individuelles avec les inspecteurs de l'OAQ afin de vérifier la compétence des 32 agronomes, le tout sur une période de 2 jours consécutifs. Le CIP a recommandé de continuer d'effectuer des visites selon cette approche.

Le *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* a été transmis aux 117 agronomes admis en 2011-2012. Les questions portaient sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ, notamment sur le Code des professions, la Loi sur les agronomes ainsi que sur les règlements de l'OAQ, dont le Code de déontologie des agronomes. Ces agronomes ont été invités à utiliser le *Mémento de l'agronome du Québec* et à participer à l'activité de formation sur le Code de déontologie des agronomes ainsi qu'à celle portant sur le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie*. Cette formation s'intitulait *La prestation de services professionnels en agronomie: du contrat à la facturation*. Elle visait une meilleure appropriation des devoirs et des obligations des agronomes.

Mentionnons que 19 de ces 117 nouveaux agronomes ont suivi ces 2 cours. La note moyenne obtenue pour le questionnaire est de 90% alors que le seuil de réussite était de 60%. Aucun nouvel agronome n'a été référé à une visite par un inspecteur, puisqu'aucun agronome n'a obtenu un résultat en deçà de ce seuil.

APERÇU DÉTAILLÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2011-2012

Nombre de réunions et de conférences téléphoniques du comité d'inspection professionnelle 12

VÉRIFICATION

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	39	33	23	0	95
Analyse de dossiers transmis par la poste	7	1	2	0	10

INSPECTION PARTICULIÈRE

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	5	1	1	0	7
Rapports d'inspection particulière dressés	5	1	1	0	7

AUDITION DEVANT LE CIP

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une audition	7	0	0	0	7

RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS :

	A	B	C	D	TOTAL
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2	0	0	0	2
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	1
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2	0	0	0	2
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0

DÉCISION DU COMITÉ EXÉCUTIF

	TOTAL
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	7
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Limitant par la suite le droit d'exercer des activités professionnelles avec le consentement de l'agronome	2

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC

(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions) 5

Activités relatives à **LA FORMATION CONTINUE**

FORMATION CONTINUE

L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions. Toutefois, les administrateurs de l'OAQ ont adopté la Politique de formation continue pour la période du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2011. À l'échéance, les administrateurs de l'OAQ ont de nouveau reconduit la Politique de formation continue pour une autre période de trois années, soit jusqu'au 1^{er} avril 2014.

La liste de toutes les activités accréditées par l'OAQ est disponible sur le site intranet des membres de l'OAQ. La Politique de formation continue ainsi que le guide et le formulaire requis pour toutes demandes d'accréditation sont disponibles sur le site Internet de l'OAQ.

Les membres du comité de formation continue se sont réunis une fois en 2011-2012 pour faire le bilan de l'application des trois années de la Politique de formation continue et pour analyser l'approche de la formation en ligne. À ce sujet, l'OAQ a conçu et offert une formation en ligne de trois heures aux agronomes qui travaillent dans les services-conseils en agroenvironnement.

Le tableau ci-dessous présente uniquement les activités de formation continue organisées par l'OAQ en 2011-2012.

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Congrès 2011— En route vers 2012	6 h00	283
Conception des amas au champ	3 h00	24
Les outils d'encadrement en agroenvironnement de l'OAQ	3 h30	212
Bases de calculs et utilisation du logiciel Bilan humique Version 1.0	3 h00	86
Relations professionnelles et services-conseils	7 h00	139
Analyse de sol en érablière et applications du logiciel DELFES	7 h00	20
Formation des administrateurs des conseils de section régionale de l'OAQ	3 h00	45
La grille de référence de l'OAQ sur les actes agronomiques posés en productions animales	3 h00	17
La prestation de services professionnels en agronomie	2 h45	30
Code de déontologie des agronomes	3 h30	27

Activités relatives à **LA DISCIPLINE**

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

LE BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC | Bruno Breton, agr.

SYNDIC ADJOINT | Yvon Caron, agr.

(occupe la fonction de syndic adjoint depuis le 13 juillet 2011)

SYNDIC AD HOC | Daniel Lussier, agr.

SOUTIEN ADMINISTRATIF | Josée Vaillancourt

MANDAT

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du Code des professions : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel ait commis une infraction visée à l'article 116², faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le conseil de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du Code des professions.

De plus, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes prévoit qu'« un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic [...] ».

Rappelons que, pour leurs enquêtes, le syndic adjoint et le syndic travaillent dans la confidentialité la plus stricte et qu'en vertu du Code des professions (art. 121.1), « le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent ».

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Le tableau publié dans ce rapport annuel présente le bilan des activités du bureau du syndic pour l'année 2011-2012. En comparaison, le nombre de nouvelles enquêtes avait été de 21 l'an dernier et de 27 l'année précédente, pour une moyenne de 27 enquêtes ouvertes par an au cours des 5 dernières années.

En ce qui a trait à ces nouvelles enquêtes, 4 dossiers concernaient des agronomes référés au bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP), 2 concernant la collaboration avec l'Ordre et les 2 autres concernant la tenue des dossiers; les 13 autres dossiers nous sont venus du public. Ils concernaient principalement le respect des règles de l'art et l'attitude des agronomes.

En début d'année, soit au 1^{er} avril 2011, 36 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. Avec les 22 enquêtes complétées et les 17 nouvelles enquêtes entreprises en 2011-2012, 31 dossiers étaient encore ouverts au 31 mars 2012, et les enquêtes se poursuivaient. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2009 et au 1^{er} avril 2010, il y avait respectivement 49 et 37 dossiers ouverts.

Parmi les enquêtes complétées, quatre ont fait l'objet d'une plainte déposée devant le conseil de discipline de l'Ordre. Dans la majorité des enquêtes, le syndic et le syndic adjoint ont relevé des infractions pour lesquelles il s'en est suivi des avertissements et des recommandations aux agronomes concernés afin d'éviter que des situations similaires ne se répètent. Par ailleurs, un dossier a été référé au comité d'inspection professionnelle.

Aucun dossier n'a fait l'objet d'une conciliation entre le demandeur d'enquête et l'agronome; cependant, une demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client (en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes) a été présentée au bureau du syndic.

¹ Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.

Enfin, le bureau du syndic a répondu à un peu plus de 60 demandes de renseignements venant principalement des membres de l'Ordre, mais aussi du public. Par ordre décroissant de fréquence, les principaux sujets ayant fait l'objet d'une demande ont été :

- les conflits d'intérêts;
- le règlement sur la cessation d'exercice d'un membre et le transfert de dossiers;
- les relations avec les collègues (notamment le respect et la collaboration);
- le secret professionnel;
- la tenue de dossiers;
- les règles de l'art et la rigueur professionnelle;
- la responsabilité professionnelle;
- la signature de l'agronome;
- la surveillance des techniciens et des technologistes agricoles.

Par ailleurs, le syndic répond à une demande du conseil d'administration à l'effet de déposer, trois fois par année, un rapport spécifiant le nombre de dossiers ouverts et fermés ainsi que les sujets faisant l'objet de demandes d'enquêtes, et ce, par champ d'activité tout en spécifiant dans la confidentialité le degré de priorité de ces dernières. Enfin, le syndic rencontre annuellement les administrateurs afin de présenter l'état de la situation administrative du bureau du syndic et il transmet des notes pour traiter de situations particulières à porter à leur attention.

QUELQUES CONSTATATIONS

Au fil des enquêtes menées par le bureau du syndic et des demandes de renseignements reçues, nous avons relevé trois éléments intéressants :

- le nombre de situations rapportées au bureau du syndic au sujet de l'attitude adoptée par certains agronomes est en constante évolution;
- les agronomes posent encore beaucoup de questions au bureau du syndic au sujet de la notion et de la compréhension des situations de conflit d'intérêts;
- l'évolution de la pratique et la diversité des entreprises offrant des services agronomiques amènent de plus en plus de situations où des producteurs veulent changer d'agronome. Il semble que les agronomes ne savent pas toujours comment réaliser une cessation et/ou comment collaborer pour le transfert du dossier.

Je m'en voudrais, enfin, de terminer ce rapport sans remercier notre adjointe, madame Josée Vaillancourt, pour son excellent travail ainsi que toute l'équipe administrative de l'Ordre pour son appui et sa confiance.

Bruno Breton, agronome
Syndic

DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU DU SYNDIC EN 2011-2012

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	17
Total de membres visés par ces dossiers	17
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	31

DÉCISIONS

	NOMBRE
De porter plainte	4
De ne pas porter plainte	18



CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le conseil est également saisi de toute plainte formulée contre une personne qui n'est plus agronome, mais qui l'était lors de la commission d'une infraction à ces lois ou à ces règlements.

Le conseil de discipline décide de la culpabilité de l'agronome faisant l'objet de la plainte ainsi que, le cas échéant, des sanctions qui doivent lui être imposées.

Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par le gouvernement parmi les avocats ayant au moins 10 ans de pratique. Il siège en division de trois membres, dont le président. Le secrétaire désigne pour chaque cause les membres du conseil de discipline qui siègent.

Le Tribunal des professions entend les appels des décisions rendues par les conseils de discipline des ordres professionnels, ainsi que les appels de certaines décisions autres que disciplinaires des ordres professionnels.

Les rôles d'audience, les décisions contenant un verdict de culpabilité de même que les décisions sur sanction sont disponibles sur le site Web de l'OAQ.

Les tableaux suivants résument les activités de 2011-2012.

PRÉSIDENTS | M^e Pierre Linteau (jusqu'au 4 mars 2012)
M^e Jean-Guy Légaré (à partir du 5 mars 2012)

PRÉSIDENT SUPPLÉANT | M^e Serge Vermette

Nombre de membres	22
-------------------	----

Les membres suivants ont siégé en 2011-2012 :

- M. Yvan Beaudin, agr.
- M. Daniel L. Charron, agr.
- M. Jean Duval, agr.
- M. Donald Hains, agr.
- M. Romain Rioux, agr.

Nombre d'audiences du conseil	4
-------------------------------	---

NATURE DES PLAINTES*	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Ne pas avoir tenu compte des limites de ses connaissances	2	0
Avoir utilisé son titre pour éluder une décision d'un autre ordre professionnel	2	0
Ne pas avoir répondu à une correspondance de l'OAQ	1	0
Avoir eu une attitude susceptible de nuire à la réputation de la profession	1	0

* Aux fins de ce tableau, le mot « plainte » réfère à un chef d'infraction contenu à la plainte au sens du Code des professions.

DÉCISIONS DU CONSEIL

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	2
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
Imposant une sanction	2
Toute autre décision	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Réprimande	0
Amende	5
Radiation temporaire	2

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du conseil au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil
Nil	Nil	Nil

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	3
--	---

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	2
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	2

RÉVISION DES DÉCISIONS DU SYNDIC

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de révision a pour fonction de donner un avis relatif à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte. Cet avis est fourni sur demande à la personne qui a demandé l'enquête au syndic et à qui ce dernier a indiqué qu'il ne porterait pas plainte.

MEMBRES

Le comité de révision siège au nombre de trois personnes, dont au moins une de celles-ci représente le public.

	NOMBRE
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	6
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	2

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Les tableaux suivants détaillent les activités du comité de révision pendant l'année 2011-2012.

	NOMBRE
Nombre de réunions	1

DEMANDES D'AVIS

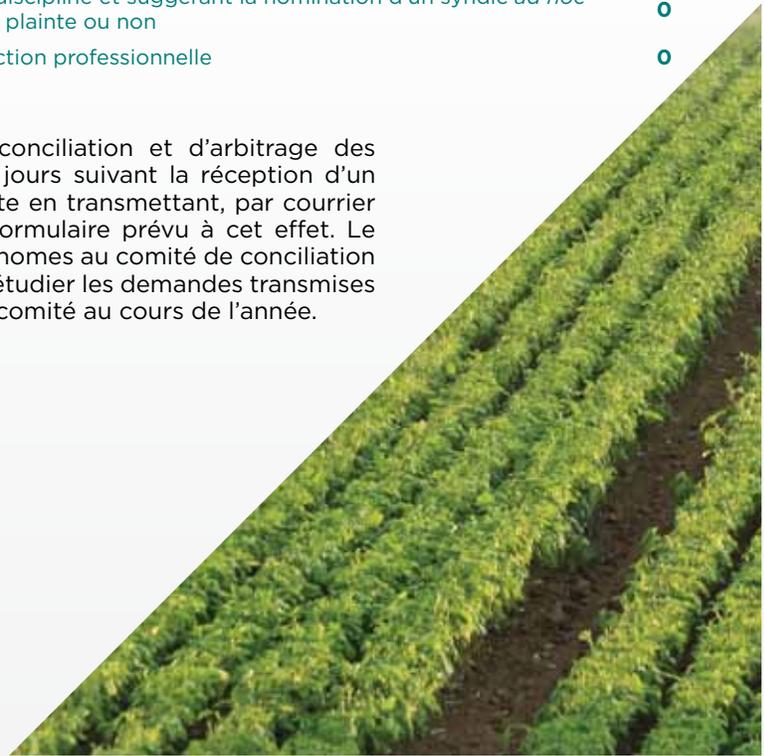
	NOMBRE
Reçues	1
Présentées hors délai	0

AVIS RENDUS

	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	1
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la possibilité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, un client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet. Le conseil d'administration nomme annuellement des agronomes au comité de conciliation et d'arbitrage des comptes qui auraient pour mandat d'étudier les demandes transmises à cet effet. Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.



Activités relatives à l'exercice illégal de l'agronomie et à **L'USURPATION DU TITRE D'AGRONOME**

COMITÉ D'ENQUÊTE

Toute personne peut porter plainte à l'OAQ si elle croit qu'une personne qui n'est pas agronome a commis un acte réservé aux membres de l'OAQ ou a utilisé un titre permettant de croire qu'elle est agronome.

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

	NOMBRE
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	4
portant sur l'usurpation de titre réservé	1
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	2

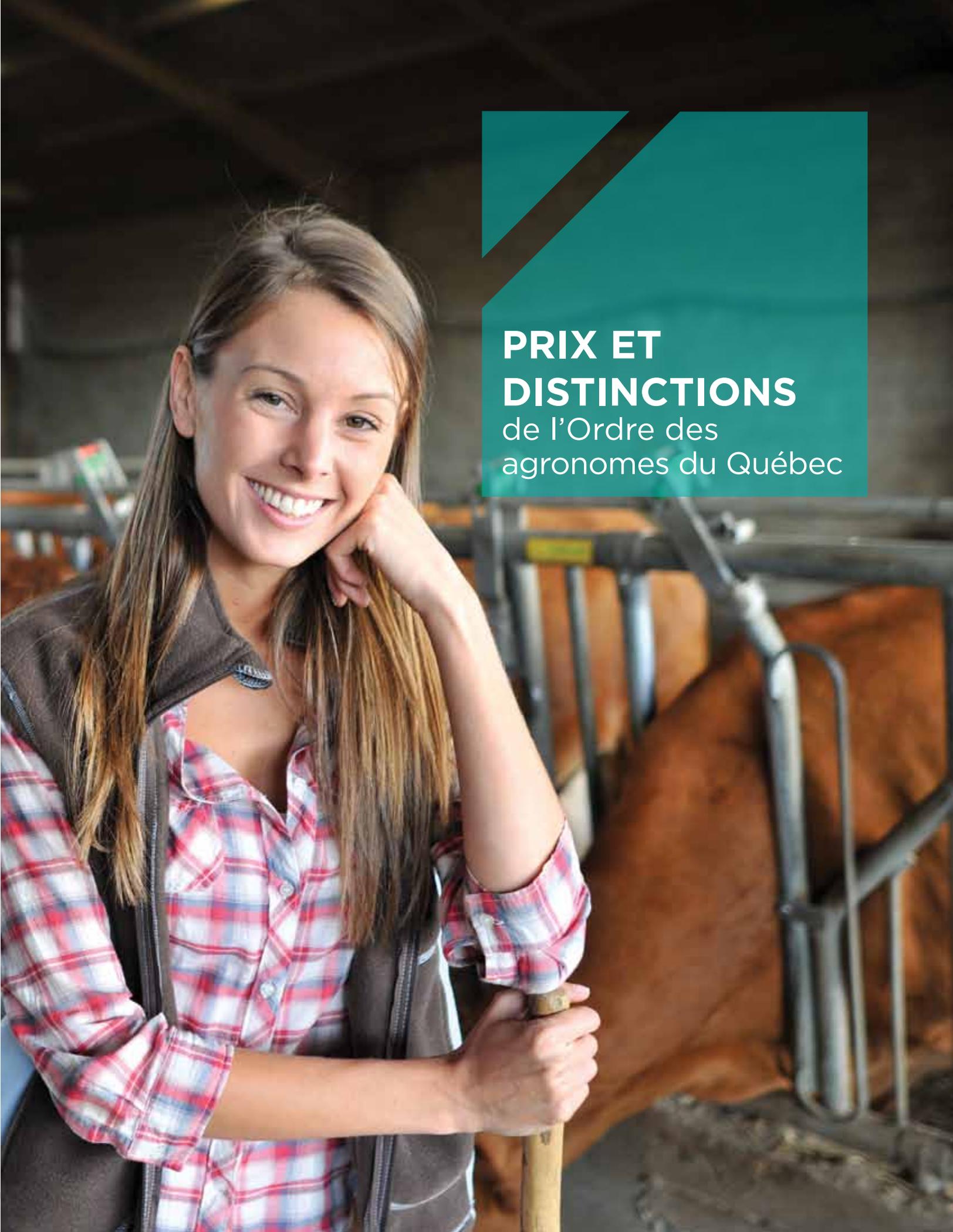
POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

	NOMBRE
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	1
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	2

JUGEMENTS RENDUS

	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	1	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	1	2
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0

MONTANT TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES	8 350 \$
------------------------------------	----------



**PRIX ET
DISTINCTIONS**
de l'Ordre des
agronomes du Québec

ORDRE DU MÉRITE AGRONOMIQUE

L'Ordre des agronomes du Québec décerne le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique à l'agronome Sylvie Jenni (1). Cette haute distinction reconnaît le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ainsi qu'à la cause agronomique tout au long de leur carrière.

Grâce à son engagement remarquable à établir et à maintenir d'étroites collaborations avec des entreprises maraîchères innovatrices, l'industrie des semences et à bâtir et diriger des équipes multidisciplinaires, Mme Jenni a fait progresser les intérêts du secteur maraîcher canadien de manière remarquable. Elle aussi contribué au développement de la production de laitues pommées résistantes aux maladies physiologiques et adaptées à la transformation sur les marchés canadiens et nord-américains.

MÉDAILLE DE DISTINCTION AGRONOMIQUE

La Médaille de distinction agronomique est décernée à un agronome pour souligner ses réalisations professionnelles exceptionnelles ainsi que son rayonnement au sein de la profession et de la collectivité.

Le conseil d'administration a convenu de remettre la Médaille de distinction agronomique à Mme Christine Villeneuve (2), agronome, pour son engagement au développement des cultures légumières au Québec. Cette agronome a, entre autres, fortement contribué au développement de la culture du poivron et de la tomate de champ au Québec. Son action professionnelle se démarque par un esprit innovateur, une réelle motivation à transférer les connaissances et les pratiques agronomiques ainsi qu'un souci des enjeux des entreprises maraîchères du Québec.

PRIX HENRI-C.-BOIS

Le Prix Henri-C-Bois est remis chaque année à un agronome bénévole. Cette fois-ci, c'est M. Émilien Roy (3) qui en est le récipiendaire. Par ce geste, l'OAQ souligne la valeur inestimable du travail bénévole effectué par un ou une agronome pour l'avancement des affaires de l'Ordre.

Cet agronome a d'abord été secrétaire de la corporation des agronomes de la région de Rivière-du-Loup de 1969 à 1974. Puis, il a été un membre important des comités organisateurs des congrès provinciaux de 1973, de 1985 et de 1995. Par ailleurs, il était également secrétaire de l'OAQ, section Est du Québec de 2003 à 2004 et secrétaire-trésorier de cette même section de 2004 à 2008. Monsieur Roy continue, encore aujourd'hui, d'agir à titre de vérificateur des états financiers de sa section, et ce, depuis 2010.



MÉRITE SPÉCIAL ADÉLARD-GODBOUT

Le Mérite spécial Adélar-Godbout de l'OAQ reconnaît l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non agronomes au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois.

Le Mérite spécial Adélar-Godbout est remis cette année à l'organisme Carrefour BLE (4). Depuis maintenant plus de 10 ans, cet organisme à but non lucratif offre l'encadrement nécessaire à l'insertion en emploi de professionnels d'origine immigrante dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'environnement. Plusieurs centaines de professionnels ont, d'ailleurs, bénéficié de leur formation Agrippez-vous!

MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Le CIQ, sous la recommandation du conseil d'administration de l'OAQ, honore, cette année, M. Gilles Guilbeault (5), agronome, pour ses éminents services à la profession en lui remettant le Mérite du CIQ. Celui-ci témoigne à la fois de l'appréciation de ses pairs et de celle de l'organisme qui regroupe tous les ordres professionnels du Québec.

50 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'OAQ est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres.

Félicitations aux agronomes suivants:

Luc Boutin
Léo-Paul Thiffault
Henri-Louis Bédard
Gérard-Raymond Gagnon
Gaétan Lussier

Pierre Pillion
Fernand-Henri Laliberté
Raoul-A. Blouin
Jacques Lacoursière
Paul Sauvé

A man with grey hair, wearing a blue and white plaid shirt and a black belt with a gold buckle, is standing in a cornfield. He is holding a tablet computer with both hands and looking at the screen. The background is filled with tall corn stalks and green leaves, some of which are slightly yellowed, suggesting a late summer or autumn setting. The lighting is bright, indicating it's daytime.

**RAPPORT
DES SECTIONS
RÉGIONALES**
de l'Ordre des
agronomes du Québec

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Richard Dessureault, agr.

VICE-PRÉSIDENTE | Chantal Chartier, agr.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER | Mario Alain, agr.

CONSEILLERS | Haithem Limam, agr.

Éric Joly, agr.

René Binet, agr.

À titre de président de la section Abitibi-Témiscamingue, j'ai assisté à toutes les réunions du conseil d'administration de l'OAQ. Pour une deuxième année, j'ai aussi eu le plaisir de participer activement aux différentes discussions et aux débats animant notre ordre.

Au niveau régional, nous avons tenu 2 réunions du conseil d'administration et tenté de tenir, durant la période estivale, une activité regroupant les agronomes de notre grande région. Finalement, en avant à notre assemblée générale annuelle, nous avons tenu un premier minicolloque d'orientation agronomique portant, premièrement, sur notre force régionale, soit la qualité des fourrages, et, deuxièmement, sur la santé de l'économie de l'agriculture de la région et du Québec. Les conférenciers ont donné un « air de famille » à notre colloque, puisque l'agronome Daniel Carle (l'aîné) a traité de l'importance des fourrages dans l'alimentation des humains — ils s'inspiraient alors du livre de l'agronome français Pierre Weil, *Tous gros demain* —, et l'agronome Patrice Carle (le junior), qui est le directeur général du Centre d'expertise en gestion agricole, nous a entretenu de différents sujets d'actualité en gestion agricole. Il a, entre autres, parlé des 10 commandements du bon gestionnaire, du développement des affaires pour les clubs et de la crise agricole. L'activité a connu un vif succès, puisque plus de 50% des agronomes de la région ont assisté aux conférences et débattu en plénière de ces 2 grands thèmes d'actualité. La journée s'est terminée par un cocktail animé de discussions, un souper et l'assemblée générale annuelle.

Richard Dessureault, agronome
Président du conseil



CÔTE-DU-SUD

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Vital Nault, agr.

VICE-PRÉSIDENTE | Sylvie Choquette, agr.

SECRÉTAIRE | Marie-Josée Doré, agr.

TRÉSORIER | Mino Adjin, agr.

CONSEILLERS | Micheline Lambert, agr.
Michel Lemay, agr.
Ayitre Akpakouma, agr.

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

À titre de président de la section, j'ai participé à six séances régulières du conseil d'administration de l'OAQ ainsi qu'à quatre séances extraordinaires, dont trois conférences téléphoniques, de cette même instance.

Il y a eu aussi une participation au congrès et à l'assemblée générale annuelle de l'OAQ; ils ont lieu à Québec, les 9 et 10 juin 2011.

Je suis toujours président du Comité des équivalences qui relève du C.A. de l'OAQ. Je suis aussi désigné sur un comité *ad hoc* de l'OAQ dont le mandat est de proposer une formation d'appoint aux personnes immigrantes.

J'ai planifié, en collaboration avec la section de l'Est du Québec, une formation conjointe sur les outils d'encadrement et le Bilan humique; cette formation a eu lieu le 11 octobre 2011, à Rivière-du-Loup. Elle a regroupé environ 10 personnes de notre section.

ACTIVITÉS DE LA SECTION

- Le conseil de la section a tenu huit réunions durant l'année.
- 11 septembre: participation de 10 agronomes de la section à la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» organisée par l'UPA.
- 21 octobre: souper annuel au restaurant La Marmite de Montmagny, où 35 membres ont célébré les 50 années de vie agronomique de Marcel Létourneau et les prix reçus par Jacques Lacoursière et Vincent Lamarre, respectivement lauréats du Mérite agronomique et de la Distinction agronomique.
- 8 novembre: Ayitre Akpakouma, Mino Adjin, Michel Lemay et Vital Nault suivent une formation intitulée *La Gouvernance de votre conseil d'administration*; cette formation s'est déroulée à Québec.
- Monsieur Romain Rioux a siégé au comité consultatif sur le RCI 134 de la MRC de Kamouraska.
- Madame Sylvie Choquette a siégé au comité de travail REA de l'OAQ; il avait le mandat d'évaluer les irritants de ce règlement, de proposer des arguments et des orientations qui ont conduit à la préparation d'un mémoire à être déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
- En raison de l'établissement d'un autre comité de travail REA à l'OAQ qui traitait de la même problématique, il y a eu dissolution du comité de travail sur les épandages après le 1^{er} octobre; il regroupait des membres de la section et de l'UPA.
- La section a publié deux éditions du *Journal Agro-Côte-Sud* (juillet et mars).

Cette année a été assez remplie, et les défis ont été relevés.

Je veux témoigner ma reconnaissance à tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité et leur engagement. Je remercie tous les agronomes qui ont participé à l'une ou à l'autre des activités sociales ou formatrices.

Je remercie les membres du conseil Mino Adjin et Marie-Josée Doré, qui ont, comme moi, terminé leur mandat de deux années de service. J'espère les revoir. Je remercie également Ayitre Akpakouma, qui doit nous quitter pour la section de l'Est en raison de son travail.

Je remercie également les administrateurs du conseil d'administration de l'Ordre pour leurs conseils et leur soutien. C'est un réel plaisir d'être à votre service.

Vital Nault, agronome
Président du conseil

EST DU QUÉBEC

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Isidore Charron, agr.

1^{RE} VICE-PRÉSIDENTE | Brigitte Fortin, agr.

2^E VICE-PRÉSIDENT | André Trahan, agr.

SECRÉTAIRE | Marie-Claude Labrie, agr.

TRÉSORIER | Régis Thériault, agr.

CONSEILLERS | Katia Charron, agr.
Jean-Yves Savoie, agr.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Au cours de la dernière année, le président de la section a siégé à l'OAQ comme membre du comité exécutif et trésorier. En ce sens, il a participé à 14 séances du conseil exécutif, dont 5 par conférences téléphoniques, à 6 séances régulières du conseil d'administration et à 4 séances extraordinaires, dont 3 par conférences téléphoniques. Il a aussi pris part à quelques consultations, conférences et appels téléphoniques sur divers sujets. En juin 2011, il a participé au congrès de l'OAQ, qui a eu lieu à Québec. En août, il a pris part à l'organisation du tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec et, en septembre, aux activités de la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» de l'UPA pour la section. Le président a contribué à l'organisation d'une formation pour ses membres; elle portait sur les bases de calculs, l'utilisation du logiciel Bilan humide et les outils d'encadrement en agroenvironnement de l'OAQ. Cette formation a eu lieu en octobre, à Rivière-du-Loup. En novembre, il a participé à une session de formation pour les administrateurs de l'OAQ à Québec. En février dernier, il a siégé au comité de travail de l'OAQ portant sur les actes agronomiques posés en gestion et en financement agricoles.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA SECTION

Les administrateurs (membres du conseil) se sont réunis à quatre reprises au cours de la dernière année, en plus de participer à quelques rencontres informelles, appels téléphoniques et échanges de courriels, tout cela dans le but de discuter des priorités et des enjeux de l'Ordre et de préparer les activités formatrices ou sociales de la section. De plus, quelques membres du conseil et agronomes de la section ont aussi participé à une réunion, à une téléconférence ou à des démarches pour l'organisation du tournoi de golf.

ACTIVITÉS DE LA SECTION

Voici les principales activités qui ont été organisées et réalisées au cours de la dernière année par les membres de la section de l'Est du Québec.

- Le 29 avril 2011, tout juste avant notre assemblée annuelle à Rimouski: tenue d'un forum de discussion structuré portant sur la relance de l'agriculture dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Après l'AGA, les agronomes et leurs conjoints ont été conviés à un cocktail et à un souper de crabes. Lors de cet événement, nous avons souligné les 50 ans de vie agronomique de nos confrères, messieurs Jean-Noël Nadeau et Georges H. Tremblay.
- Le 11 août 2011: tenue de la 7^e édition du tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec à Val-Neigette. Ce tournoi a réuni près d'une cinquantaine de participants et a permis de créer et de maintenir des liens étroits avec tous les gens œuvrant dans le secteur de l'agroalimentaire de notre région.
- Le 11 septembre 2011: participation de quelques-uns de nos agronomes (une dizaine) à la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» organisée par l'UPA, notamment sur le territoire de l'Est du Québec, plus particulièrement en Gaspésie.
- Le 11 octobre 2011: activité de formation portant sur les bases de calculs, l'utilisation du logiciel Bilan humide et les outils d'encadrement en agroenvironnement de l'OAQ; une vingtaine d'agronomes y ont participé avec la section de la Côte-du-Sud, à Rivière-du-Loup.
- Le 26 janvier 2012: remise d'un dossier de candidature au comité de sélection des prix de l'OAQ, soit celui de l'agronome Émilien Roy, pour l'obtention de l'Ordre du Mérite agronomique.
- Le 19 février 2012: réalisation d'un brunch familial regroupant des agronomes de la section ainsi que leurs conjoints et leurs enfants à l'Hôtel des Gouverneurs, à Rimouski.

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier, dans un premier temps, tous les membres du conseil de la section pour leur soutien, leur esprit d'initiative et leur dévouement envers leur ordre professionnel. Bravo pour votre engagement et merci pour votre temps! J'aimerais aussi remercier tous les confrères agronomes qui ont participé à l'une ou à l'autre de nos activités de formation ou sociales. Un merci également aux administrateurs des conseils exécutif et administratif et à tout le personnel du siège social de l'OAQ pour leur soutien. Vous m'avez rendu la tâche facile, et cela a été, encore une fois, très agréable de vous servir en 2011-2012. Merci de votre confiance!

Isidore Charron, agronome
Président du conseil

ESTRIE

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Rémi Lafond, agr.

VICE-PRÉSIDENT | Pierre-Luc Lussier, agr.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER | Christian Giroux, agr.

CONSEILLÈRES | Audrey Lacroix, agr.

Marie-Ève Tanguay, agr.*

Marie-Claude Tessier, agr.*

Un poste de conseiller était vacant.

* En fin de mandat (rééligible)

Je tiens à remercier les membres du conseil de notre section pour leur disponibilité et leur participation aux différentes activités régionales. Merci aussi à monsieur Gabriel Bourgeois pour son travail à titre de secrétaire-trésorier au cours des deux dernières années. Monsieur Bourgeois a dû quitter la section en juillet 2011, à la suite d'un changement de domicile professionnel, laissant ainsi un poste d'administrateur vacant.

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Au cours de l'année 2011-2012, j'ai eu la chance de participer à sept réunions du conseil d'administration de l'OAQ. Ces réunions m'ont permis de mesurer les enjeux des différents ordres professionnels et ceux de notre ordre en particulier. J'ai fait de mon mieux pour contribuer à l'avancement des travaux dans les dossiers en cours à l'Ordre.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE SECTION

Le conseil s'est réuni à quatre reprises afin d'assurer la poursuite des activités de la section et de respecter notre règlement général. Au cours de ces rencontres, les administrateurs ont échangé sur les orientations de l'OAQ et les préoccupations des agronomes. Enfin, tous ont contribué à l'organisation des différentes activités de la section.

ACTIVITÉS DE LA SECTION

La première activité s'est déroulée dans le cadre de l'assemblée générale, le 13 avril 2011. Une trentaine d'agronomes ont eu l'occasion de prendre connaissance de l'ampleur des travaux de recherche qui sont réalisés au Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Lennoxville. De plus, une visite des nouvelles installations laitières nous a permis de constater l'importance du développement de l'agriculture. Merci à toute l'équipe du centre de recherche pour son hospitalité et sa générosité ainsi qu'à monsieur Gilles Guilbault, agr., pour l'organisation de cette visite. De plus, 25 agronomes ont participé à l'assemblée générale annuelle.

Le 1^{er} juin, une douzaine d'agronomes de la section se sont réunis sur une terrasse du centre-ville de Sherbrooke pour un 5 à 7; une belle expérience qui mérite d'être répétée!

Le 11 septembre, lors de la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec», six agronomes ont accepté de représenter l'OAQ sur autant de fermes du circuit. Cette activité très enrichissante a permis d'informer le public sur le rôle des agronomes et de notre ordre professionnel.

Le 20 septembre, une quinzaine d'agronomes ont participé à une activité de visites professionnelles. La journée a commencé par la visite de la Fromagerie La Station, à Compton. La famille Bolduc nous réservait un accueil chaleureux. Cette entreprise incarne bien l'esprit entrepreneurial de nos producteurs québécois; il s'agit d'une belle réussite familiale. Après un repas à l'auberge Ayer's Cliff, nous nous sommes rendus à la Station piscicole de Baldwin-Barnston, un secret bien gardé. Situé à Coaticook, ce centre de recherche et de pêche gagne à être connu des agronomes et de la population en général. Nos visites se sont terminées à la ferme avicole M2L2 SENC. Le couple Lemieux-Labbé se spécialise dans l'élevage du poulet et la mise en marché à la ferme sous la marque Coaticoq. Cela a été une journée de découvertes et d'enrichissement pour les agronomes présents.

Le 11 novembre, 40 personnes, dont 25 agronomes, se sont réunies à Victoriaville pour souligner les 25 ans de vie agronomique de quelques confrères. La soirée a été remplie d'échanges amicaux et d'émotions intenses. Je tiens à remercier particulièrement les complices de nos jubilaires pour leur générosité. Nous avons aussi profité de l'occasion pour souligner l'engagement de Gilles Guilbault dans notre section au cours des dernières décennies.

Enfin, le 24 novembre, monsieur René Mongeau, président de l'OAQ, est venu rencontrer les agronomes de la section. C'est plus de 30 agronomes qui ont pu échanger sur les grands dossiers de l'OAQ autour d'un déjeuner à Sherbrooke et d'un dîner à Victoriaville. Ces rencontres sont des occasions de mieux comprendre les enjeux de notre profession. Merci à monsieur Mongeau pour sa disponibilité et l'ouverture dont il a fait preuve lors de ces échanges.

Nous remercions les membres de la section pour leur participation et leur confiance envers le conseil. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les agronomes qui sont devenus membres de notre section au cours de l'année 2011-2012.

Rémi Lafond, agronome
Président du conseil

LAVAL – RIVE-NORD

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENTE | Sylvie Moreau, agr.

VICE-PRÉSIDENT | Richard Sénéchal, agr.

CONSEILLERS | Julie Breault, agr.
Patric Ménard, agr.
Jean-François Aumont, agr.
Alain Gobeil, agr.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Je tiens, en premier lieu, à remercier tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité, leur participation et leur dynamisme tout au long de l'année 2011-2012, et ce, malgré leur horaire professionnel et personnel respectif souvent très chargé. Ensuite, je tiens à remercier messieurs Christian Gonthier et Richard Sénéchal qui ont quitté le conseil d'administration après un terme de deux ans. Les administrateurs de la section se sont réunis à trois reprises au cours de l'année afin de voir à la bonne marche des affaires de la section et d'organiser des activités sociales et professionnelles pour les membres.

ACTIVITÉS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

L'année 2011-2012 a été marquée par diverses activités qui ont connu un certain succès. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles activités permettant à un plus grand nombre d'agronomes de participer à la vie de la section. Nous avons eu quatre activités.

- Il y a eu, tout d'abord, un souper-conférence intitulé *Les engrais: une limite à la production agricole mondiale?* Cette conférence a été donnée par monsieur Michel Morriset du Groupe AGÉCO. Cette activité a eu lieu en marge de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2011 qui s'est déroulée au Château Joliette.
- Ensuite, il y a eu la visite-dégustation du vignoble La Roche des Brises, suivie de la visite-dégustation du vignoble Vents d'ange et d'un souper sur place. Cette activité a eu lieu en marge d'un conseil d'administration de l'OAQ et avait pour objectif de permettre aux agronomes de notre section de côtoyer les administrateurs dans une atmosphère décontractée.
- Comme toutes les autres sections, des membres de la section ont participé à la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » de l'UPA. L'objectif de cette participation était de mieux faire connaître la profession auprès du grand public, et l'événement a été, encore cette année, un très grand succès.
- Une dégustation de bières et fromages a également été organisée, le 22 novembre 2011, à la micro-brasserie Hopfenstark de l'Assomption. Ce type d'activité reviendra assurément l'an prochain.

L'année 2012-2013 s'annonce tout aussi captivante. En terminant, au nom des conseillers de la section de Laval – Rive-Nord et du mien, je tiens à remercier tous les agronomes qui ont pu participer activement à la vie de la section, car, sans votre participation, toutes ces activités n'auraient pas eu lieu. J'espère, par ailleurs, vous revoir en grand nombre à celles que les conseillers de la section vous proposeront au cours de la prochaine année. Vos suggestions sont également les bienvenues.

Merci et grand succès à la nouvelle équipe!

Sylvie Moreau, agronome
Présidente du conseil

MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Larry Bernier, agr.

VICE-PRÉSIDENTE | Véronique Dionne, agr.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER | Gaëtan Tessier, agr.

CONSEILLERS | Louis-Simon Desaulniers, agr.

Amélie Grondin, agr.

Étienne Marin, agr.

Sylvie Rheault, agr.

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Année 2011-2012: participation à six réunions du C. A. de l'OAQ ainsi qu'à son congrès annuel, les 10 et 11 juin 2011.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de notre section a tenu quatre réunions régulières. De plus, le 16 novembre, deux membres du conseil ont suivi une formation sur la gouvernance stratégique.

ACTIVITÉS DE LA SECTION

- 14 avril 2011: assemblée générale annuelle, présentation des activités de l'OAQ par monsieur Éric Lavoie, agr., vice-président de l'Ordre, et conférence de madame Véronique Dionne, agr., portant sur son expérience de coopération internationale au Mali. Souper et célébration des 25 ans de vie agronomique de plusieurs agronomes.
- 25 août 2011: tournoi de golf annuel, Club de golf Métabéroutin, à Trois-Rivières.
- 11 septembre 2011: « Portes ouvertes sur les fermes du Québec », un événement organisé par l'UPA. Des agronomes de notre section représentaient l'Ordre sur huit des neuf fermes situées sur le territoire de notre section.
- 16 septembre 2010: visite de TRT ETGO du Québec, du Moulin Michel et du Centre de la biodiversité du Québec.
- 27 janvier 2012: vins et fromages au Club de golf Métabéroutin de Trois-Rivières, soirée reconnaissance en l'honneur de monsieur Luc Couture, agr.

REMERCIEMENTS

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, aux succès qu'a connus la section Mauricie – Centre-du-Québec au cours de l'année 2011-2012. J'aimerais dire un merci plus particulier aux membres du C.A. ainsi qu'à messieurs Robert Gélinas, agr., et André Saint-Hilaire, agr., pour leur magnifique travail au sein du comité Tournoi de golf. Des remerciements sont aussi adressés à monsieur Étienne Tardif, agr., qui représente notre section au Bassin Versant Saint-Maurice et à la Table de concertation en agroenvironnement de la Mauricie.

Larry Bernier, agronome

Président du conseil



MONTRÉAL — RIVE-SUD

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Jérôme-Antoine Brunelle, agr.

VICE-PRÉSIDENTE | Marie-Josée Trudeau, agr.

CONSEILLERS | Guillaume Boivin, agr.
Abdenour Boukhalifa, agr.
Hakima Chebbah, agr.
Marie-Édith Cuerrier, agr.
Daniel Diorio, agr., nommé par le C. A. en juin 2010
Bernard Doré, agr.
Yasmina Larbi-Youcef, agr.
Myriam Michel, agr.
Thérèse Otis, agr.
Hélène Saint-Louis, agr.

POSTE NOUVEL AGRONOME | Poste vacant

L'année 2011-2012 a été, comme à l'habitude, remplie d'action pour la section Montréal—Rive-Sud de l'OAQ! Pendant toute l'année, les membres se sont mobilisés dans le cadre d'activités qui ont fait de notre section une organisation forte et dynamique!

RENCONTRES DU CONSEIL DE SECTION

Pour la gestion des affaires de la section de Montréal—Rive-Sud, le conseil de section a tenu trois réunions et une conférence téléphonique dans le courant de l'année 2011-2012. Différents dossiers ont fait l'objet de discussions lors de ces rencontres, notamment la révision et la refonte des règlements généraux de la section. Cette initiative fait suite à une formation sur la gouvernance d'un conseil d'administration, donnée par la Société de conseil osbl plus inc., qu'a suivi un bon nombre de membres du conseil de section le 25 octobre 2011, à Saint-Mathieu-de-Belœil.

ACTIVITÉS DE LA SECTION

Comme activité automnale, nous avons organisé une soirée en l'honneur des agronomes de la section qui fêtaient à leur 25^e ou leur 50^e anniversaire de carrière agronomique. Cette activité a eu lieu le 16 novembre 2011, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Un souper-conférence a, par ailleurs, été organisé le 14 mars 2012, en collaboration avec la section de Saint-Hyacinthe, sous le thème *À la découverte de l'agriculture urbaine!* Lors de cet événement, deux conférenciers nous ont présenté leurs réflexions concernant les nouveaux défis et les nouvelles occasions pour les agronomes à l'égard de l'évolution récente de cette agriculture. Monsieur Nel Ewanè, agr., coordonnateur de programme à Action Communiterre, à Montréal, a présenté son analyse multifonctionnelle de l'agriculture urbaine et a évoqué le positionnement de l'agronome comme acteur stratégique du développement de celle-ci. Par la suite, madame Yourianne Plante, responsable des communications chez Les Fermes Lufa, est venue nous présenter cette entreprise qui opère depuis mars 2011 une serre commerciale de 3 000 mètres carrés sur un toit près du Marché Central de Montréal.

Enfin, le 18 avril 2012, nous avons tenu notre assemblée générale annuelle au restaurant Silva Grillades, à Longueuil.

BOURSE POUR FUTURS AGRONOMES

Cette année, la section de Montréal—Rive-Sud de l'OAQ a offert une bourse de 1 000 \$ à un étudiant du Collège Macdonald de l'Université McGill qui s'est démarqué dans un programme menant à l'obtention du titre d'agronome. Rappelons que, depuis l'an dernier, celle-ci est appelée la *Bourse Benoit Van Winden*, en l'honneur de monsieur Benoit Van Winden, agronome de notre section qui a accidentellement perdu la vie en 2007 et qui a beaucoup contribué à la modernisation des pratiques agronomiques en production maraîchère dans notre région.

LA SECTION Y ÉTAIT

D'autre part, la section a assuré une présence à plusieurs événements d'importance, dont:

- la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» de l'UPA, où nous nous sommes assurés qu'un agronome soit présent sur chacune des fermes participantes de la région;
- l'assermentation des nouveaux agronomes.

CONTRIBUTION DU PRÉSIDENT DE LA SECTION AUX AFFAIRES DE L'ORDRE

Le président de la section a participé à quatre des six séances du conseil d'administration de l'OAQ en 2011-2012, incluant une journée de réflexion stratégique pour l'élaboration du plan stratégique 2012-2015 de l'OAQ. La vice-présidente a participé à deux séances du conseil d'administration de l'OAQ en remplacement du président.

REMERCIEMENTS

À titre de président de section, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements:

- à tous les conseillers en place pour la qualité de leur engagement;
- aux conseillers de la section de Saint-Hyacinthe pour leur collaboration dans l'organisation du souper-conférence du mois de mars;
- aux membres bénévoles (non-conseillers) de la section qui ont collaboré aux diverses activités;
- aux agronomes de la section qui ont répondu à l'appel pour assurer un excellent taux de participation à nos activités et qui ont su bien représenter la profession sur les fermes du territoire lors de la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» de l'UPA.

Jérôme-Antoine Brunelle, agronome
Président du conseil

OUTAOUAIS

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Jean-Jacques Simard, agr.

VICE-PRÉSIDENTE | Annie Robitaille, agr.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER | Jacques R. Forget, agr.

CONSEILLERS | David Kokou Djadjaglo, agr.

Yvon Martel, agr.

Michel Saumur, agr.

LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

J'ai participé à toutes les réunions et conférences téléphoniques du conseil d'administration de l'Ordre. De plus, j'ai présenté un portrait des emplois en agronomie en Outaouais lors de la journée de promotion des carrières professionnelles en agriculture et foresterie; celle-ci était organisée par l'Université Laval à l'intention des orienteurs du secondaire et a eu lieu au Cégep de l'Outaouais le 24 novembre 2011. Enfin, le 12 mars 2012, j'ai participé à la consultation publique de la ville de Gatineau sur l'agriculture urbaine.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil s'est réuni les 20 avril, 6 septembre et 11 novembre 2011 afin de planifier les activités de la section et de veiller aux affaires courantes. En dehors des réunions, les communications se sont surtout effectuées par courriel.

À la réunion du 20 avril 2011, le conseil a confirmé la nomination du secrétaire-trésorier, monsieur Jacques R. Forget, agr.; a adopté une résolution pour soutenir la campagne *Croquez l'Outaouais!* coordonnée par la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais et a adopté la résolution prévoyant le remplacement du président de la section à une séance du conseil d'administration.

À la réunion du 6 septembre 2011, le conseil a convenu d'être représenté par notre confrère Michel Saumure, agr., lors de la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» de l'UPA et a planifié la préparation de la Soirée reconnaissance annuelle.

Lors de la réunion du 11 novembre 2011, le conseil de la section a finalisé la préparation de la Soirée reconnaissance du 16 décembre 2011.

LES ACTIVITÉS DE LA SECTION

Pour une 5^e année, l'Ordre a été invité à participer à la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» organisée par l'UPA. Cette activité a eu lieu le 11 septembre 2011, et c'est monsieur Michel Saumure, agr., qui a représenté l'OAQ à la ferme Alpaga Illimité. D'autres agronomes représentant leur employeur étaient présents dans plusieurs des cinq fermes participantes de l'Outaouais.

La journée de promotion des carrières professionnelles en agriculture et en foresterie du 24 novembre 2011, qui était organisée par l'Université Laval, a regroupé plusieurs orienteurs du secondaire. À cette occasion, monsieur Laval Tremblay, agr., a témoigné de sa carrière agronomique.

La 9^e édition de la Soirée reconnaissance a eu lieu le 16 décembre 2011, au Château Cartier. Organisée sous la forme d'un buffet gastronomique, elle a attiré plus de 40 participants. Nous avons profité de l'occasion pour honorer monsieur Yvan Jacques et souligner ses 50 ans de vie agronomique, pour célébrer les 25 ans de vie agronomique de notre confrère, monsieur Larry Duclos, et pour accueillir les 8 agronomes de notre section qui sont devenus membres de l'Ordre au cours de la dernière année.

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier les membres du conseil de la section et notre secrétaire-trésorier pour leur engagement et leur dévouement au cours de la dernière année.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'OAQ. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme.

Des remerciements vont également aux conseillers du conseil d'administration avec qui j'ai le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers soumis à celui-ci.

Veillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus respectueux,

Jean-Jacques Simard, agronome
Président du conseil

QUÉBEC

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Frédéric Robert, agr.

VICE-PRÉSIDENTE | Nancy Morin, agr.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER | Éric Lavoie, agr.

CONSEILLERS | Nadine Bourgeois, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Sophie Lacasse, agr.
Janylène Savard, agr.

Virginie Rochet, agr.
Francis Simard, agr.
Nicolas Simoneau, agr.

COLLABORATEUR SPÉCIAL | Gérald Pelletier, agr.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année 2011-2012, le conseil d'administration de la section de Québec a rempli sa mission, qui est de promouvoir la vie associative de la section, de partager des connaissances et de promouvoir notre profession, qui est à la base d'une vie en santé. L'assemblée générale annuelle a marqué le début de l'année. Elle nous a donné l'occasion de discuter des réalisations de l'année précédente tout en nous permettant d'avoir une vision pour l'avenir.

Quoi de mieux que de commencer la saison estivale avec le tournoi de golf de l'agroalimentaire, dont le succès ne se dément pas? C'était l'occasion pour les participants de se rencontrer pour échanger dans un cadre décontracté.

Encore cette année, nous ne pouvons passer sous silence le Déjeuner du président, durant lequel notre président est invité afin d'échanger avec les membres de notre section sur les sujets et les orientations concernant l'Ordre. La section se fait un devoir de donner l'occasion aux membres d'échanger avec le président.

Un second déjeuner-conférence a été réalisé sous la thématique de la nouvelle politique *Cultivons l'avenir*; elle devrait voir le jour au printemps 2013. C'est monsieur Charles Cantin d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui est venu entretenir les membres de ce sujet.

Dans la même orientation de formation et de communication d'information, de concert avec Biogénie, une division d'EnGlobe Corp., la section a organisé une visite industrielle portant sur la valorisation des résidus d'industrie pour, entre autres, la revitalisation de sites industriels.

Plusieurs membres collaborent activement à la promotion de la profession agronomique en participant à la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » de l'UPA. Celle-ci a lieu en septembre. Par ailleurs, nombre de membres ont également représenté l'OAQ durant la Semaine de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation (SAAC) de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Des membres du conseil d'administration ont aussi représenté l'Ordre en siégeant au conseil d'administration de la SAAC. Le but était de créer un contact privilégié avec les étudiants en agronomie, qui seront nos futurs collègues. D'ailleurs, je tiens à remercier ces membres qui contribuent au rayonnement et à la promotion de notre profession!

Cette année, l'activité Soirée accueil et reconnaissance nous a donné l'occasion de reconnaître les agronomes de notre section cumulant 25 ou 50 ans de vie agronomique. Nous tenons à féliciter les membres qui ont fêté leurs 25 et 50 ans au sein de la profession. Enfin, la section de Québec a profité de cette soirée pour accueillir les nouveaux membres admis à la profession et œuvrant dans la région.

Les membres du conseil d'administration sont fiers de leurs réalisations et tiennent à remercier les agronomes qui ont participé aux diverses activités organisées au cours de la dernière année.

Frédéric Robert, agronome
Président du conseil

SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN — CÔTE-NORD

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Pascal Desbiens, agr., M. Sc.

VICE-PRÉSIDENT | Thierry Balthazard, ing. agr.

SECRÉTAIRE | Samuel Morissette, agr.

TRÉSORIER | Richard Beaulieu, agr.

PUBLICISTE | Serge Proulx, agr.

CONSEILLERS | Pierre Gagnon, agr.
Pascal Lavaute, agr.

ORIENTATIONS DE LA SECTION

La section du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord compte 116 membres et est caractérisée par une dispersion des membres sur un vaste territoire. Le plan d'action défini par les conseillers de la section est orienté vers l'intégration des nouveaux agronomes, le maintien du sentiment d'appartenance à la section, la valorisation de la profession d'agronome et l'intégration des nouveaux arrivants dans la profession.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Nous nous sommes réunis à 6 reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre notre plan d'action. Les différents dossiers discutés: la visibilité de notre profession lors de la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» de l'UPA, l'accueil des nouveaux professionnels, le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique ainsi que la participation du président aux différents conseils de l'OAQ.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Nous avons été présents lors de la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» de l'UPA. Cette journée a eu lieu le 11 septembre 2011. Monsieur Thierry Balthazard, ing., agr., était à la Ferme C.J.M. Maltais et madame Christine Gagnon, agr., à la Ferme Junique. À la suite de cette activité, le C. A. a commencé à mettre en place un outil d'aide à la préparation pour cette activité.

Cette année, l'activité d'accueil des nouveaux a eu lieu en même temps que le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique. Le 17 septembre 2011, les 25 ans d'agronomie de monsieur Nelson Paradis, agr., et de madame Francine Croft, agr., ont été célébrés en présence d'amis et de confrères de la section au restaurant À l'Orée des Champs, qui est situé à Saint-Nazaire. Les 50 années de pratique de monsieur Gilbert-Joseph Banville, agr., seront soulignées par l'OAQ.

REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration au cours de la dernière année. Si vous le permettez, j'aimerais, au nom de tous les membres de notre section, remercier chaleureusement mes conseillers pour la qualité de leur engagement et leur désir de renouveler la profession dans le contexte actuel. Merci à Thierry Balthazard, ing., agr., à Samuel Morissette, agr., à Pascal Lavaute, agr., à Richard Beaulieu, agr., à Pierre Gagnon, agr., et à Serge Proulx, agr., ainsi qu'à tous ceux qui assurent, par l'excellence de leur engagement, la qualité de notre profession.

Pascal Desbiens, agronome, M. Sc.
Président du conseil

SAINT-HYACINTHE

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT | Stéphane Rodrigue, agr.

VICE-PRÉSIDENT | Robert Lapalme, agr.

SECRÉTAIRE | Amélie Lecomte, agr.

CONSEILLERS | Mario Bélisle, agr.
Chantale Soumahoro, agr.
Ève Richelieu, agr.
Jean-Sébastien Leblanc, agr.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Nous nous sommes réunis à trois reprises au cours de l'année pour discuter des dossiers de l'OAQ et planifier les activités de la section.

Le président a participé à cinq séances ordinaires et quatre séances extraordinaires du C. A. de l'OAQ ainsi qu'à la journée d'orientation 2012-2017 de l'OAQ. Le vice-président a participé à une séance régulière du C. A. de l'OAQ.

ACTIVITÉS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

Le mardi 15 novembre 2011, 50 agronomes et leurs conjoints ont participé à notre activité bières et saucisses pour souligner les 25 et 50 ans de vie agronomique de nos confrères à la microbrasserie Le Bilboquet. Nous y avons dégusté les différentes bières brassées sur place, le tout accompagné d'un plat de saucisses et de choucroute. Par la suite, une visite commentée par le propriétaire de la micro-brasserie nous a permis d'en connaître un peu plus sur l'art du brassage et la commercialisation de la bière.

Encore cette année, les sections de Saint-Hyacinthe et de Montréal – Rive-Sud ont organisé conjointement une activité de formation continue sous la forme d'un souper-conférence; il avait pour thème *À la découverte de l'agriculture urbaine!* Les conférenciers étaient Nel Ewanè du Carrefour BLE et Mohamed Hage des Fermes Lufa. Plus de 60 agronomes ont assisté à cette soirée.

Nous invitons les membres de la section à nous soumettre leurs idées d'activité ou de formation continue.

REPRÉSENTATIONS DES CONSEILLERS ET DES MEMBRES DE LA SECTION

- En mai, le président de la section a remis une bourse au Gala méritas de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de Saint-Hyacinthe.
- En septembre, lors de la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» de l'UPA, des agronomes de la section ont fait connaître leur profession sur les fermes de la région.
- En septembre, le président a assisté à la cérémonie d'assermentation des nouveaux agronomes.
- En octobre, Ève Richelieu, agronome et conseillère, a représenté la section au congrès de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Stéphane Rodrigue, agronome et président de la section, a assisté à l'AGA de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur intérêt, leur dynamisme et leur disponibilité. Leur soutien est essentiel au bon fonctionnement des affaires de la section.

Merci à tous les agronomes qui se sont déplacés pour participer et assister aux activités organisées par les membres du conseil. Nous espérons vous voir en plus grand nombre encore lors de la prochaine année.

Stéphane Rodrigue, agronome
Président du conseil



FINANCES
de l'Ordre des
agronomes du Québec

RÔLE DU TRÉSORIER

Selon les politiques de gouvernance de l'OAQ, le rôle du trésorier inclut les fonctions suivantes :

- s'assurer que les fonctions financières, fiscales et de contrôle de l'OAQ sont adéquatement remplies par le directeur général;
- collaborer avec le directeur général à la préparation du budget annuel et présenter ce dernier au conseil d'administration pour approbation ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle;
- collaborer avec le directeur général au suivi des états des produits et des charges en fonction dudit budget et faire rapport au conseil d'administration en milieu et en fin d'année financière ainsi qu'au comité exécutif tous les trimestres;
- présenter et faire approuver les états financiers vérifiés de l'OAQ par le conseil d'administration (le trésorier est aussi responsable avec le président du dépôt des états financiers vérifiés de l'OAQ lors de l'assemblée générale annuelle);
- présenter et faire approuver la modification de la cotisation par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle;
- présenter et faire approuver les modifications aux classes de cotisation par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle;
- présenter et faire approuver le choix des vérificateurs tous les trois ans et la confirmation de ce choix chaque année par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle;
- s'adjoindre et présider un comité *ad hoc* des finances au besoin, selon les mandats qui lui sont confiés.

Le trésorier est donc le gardien des finances de l'OAQ.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de la dernière année, j'ai fait l'analyse régulière des états financiers afin d'en faire un rapport aux administrateurs de l'OAQ. Comme il est mentionné dans le rapport d'audit de la firme de comptables agréés Gosselin & Associés Inc., «les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 2012». Sur le plan du bilan, les actifs nets (avoir net/équité) de notre ordre professionnel ont diminué de 48 101 \$ comparativement à 2011, cela en raison d'une insuffisance des produits sur les charges du même montant.

Même si la cotisation annuelle de nos membres réguliers a été augmentée de 2,28 \$ l'an dernier, cette hausse n'a pas permis de couvrir l'ensemble de nos charges ou de nos dépenses. Le déficit de 48 101 \$ provient essentiellement du fait que Revenu Québec a réclamé à l'Ordre une nouvelle cotisation, qui comprend des pénalités de plus de 64 000 \$ en lien avec le Fonds des services de santé (FSS) pour les années d'imposition de 2007 à 2011 inclusivement. La bonne nouvelle, c'est que les coûts reliés à la discipline et aux frais juridiques ont baissé d'environ 50 000 \$ par rapport à 2011. Cela dit, ils restent des postes de dépenses importants. Les autres charges de l'exercice terminé le 31 mars 2012 sont comparables à celles de l'année dernière.

Il demeure essentiel, pour notre ordre professionnel, d'avoir les ressources financières nécessaires pour faire face aux coûts reliés à la discipline, à la pratique illégale, à l'usurpation de titre et à l'inspection professionnelle. L'ensemble de ces éléments est au cœur de notre mission, soit la protection du public. Pour affronter l'augmentation des charges des dernières années, l'assemblée générale annuelle 2011 de l'OAQ a adopté une hausse de la cotisation annuelle de 25 \$ pour ses membres réguliers. Notez que cette augmentation de cotisation incluait une somme de 10 \$ pour la création d'une organisation canadienne d'agronomes.

Cette augmentation de cotisation devrait permettre de protéger l'avoir net ou l'équité de notre ordre professionnel ainsi que sa pérennité. Comme il se doit, l'Ordre continuera d'exercer un contrôle serré sur l'ensemble de ses dépenses ou de ses charges pour l'exercice 2012-2013.

Isidore Charron, agronome, MBA
Trésorier

Gosselin & Associés inc.

Comptables agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les données relatives aux budgets 2011-2012 et 2012-2013 présentées dans les états financiers n'ont pas fait l'objet de la mission d'audit.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.¹

Comptables agréés

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 308 903	1 399 309
Placements (note 3)	95 000	96 000
Débiteurs (note 4)	122 820	43 120
Frais payés d'avance	47 333	46 562
	1 574 056	1 584 991
PLACEMENTS (note 3)	270 000	365 000
AVANCE AU CONGRÈS MONDIAL DES AGRONOMES	14 691	14 691
IMMOBILISATIONS (note 5)	33 643	48 681
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	97 771	14 990
	1 990 161	2 028 353
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	395 646	432 588
Apports reportés (note 8)	20 113	-
Produits perçus d'avance	1 248 259	1 221 521
	1 664 018	1 654 109
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	131 414	63 671
NON AFFECTÉS	194 729	310 573
	326 143	374 244
	1 990 161	2 028 353
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)		
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
_____	_____	
_____	_____	

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012		2011
	Investi en immobi- lisations \$	Non affectés \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	63 671	310 573	423 479
Insuffisance des produits sur les charges	(42 707)	(5 394)	(49 235)
Acquisition d'immobilisations	1 725	(1 725)	-
Acquisition d'actifs incorporels	108 725	(108 725)	-
SOLDE À LA FIN	131 414	194 729	374 244

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012		2011	
	Budget (non audité)	Réel	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations brutes	1 462 508	1 455 324	1 449 695	1 439 298
Ristournes aux sections	(49 788)	(49 965)	(48 071)	(49 609)
	<u>1 412 720</u>	<u>1 405 359</u>	<u>1 401 624</u>	<u>1 389 689</u>
Admission à la pratique et équivalences	51 500	51 216	51 500	51 849
Congrès (annexe A)	10 000	69 588	10 000	69 870
Activités de formation	4 500	38 074	2 000	31 203
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel d'offres d'emploi	76 350	79 374	77 000	84 100
Produits financiers	20 000	24 085	25 000	24 571
Subventions	-	56 588	-	52 493
Autres produits (annexe B)	34 550	60 830	38 000	42 280
	<u>1 609 620</u>	<u>1 785 114</u>	<u>1 605 124</u>	<u>1 746 055</u>
CHARGES				
Salaires et charges sociales	772 111	866 454	734 640	785 578
Abonnements et documentation	2 000	1 696	2 000	1 198
Accréditation	-	490	5 500	2 995
Activités de formation	3 500	23 647	3 500	14 272
Assurances	3 300	2 997	2 800	3 265
Bourses	15 000	11 749	15 400	12 225
Télécommunications	15 287	16 521	15 450	15 690
Congrès (annexe A)	-	60 278	-	55 040
Colloque	-	-	-	2 206
Cotisations	20 100	21 079	15 575	21 813
Association nationale	24 700	15 634	-	-
Déplacements et réunions (annexe C)	200 025	175 267	200 025	168 415
Intérêts et frais bancaires	1 800	3 847	1 300	1 985
Occupation des locaux (annexe D)	89 493	90 732	86 072	89 400
Poste	8 000	6 000	15 000	10 618
Publications (annexe E)	26 000	15 853	42 400	25 390
Publicité et promotion	23 650	14 307	18 150	11 665
Secrétariat (annexe F)	44 870	50 249	54 654	53 703
Services professionnels (annexe G)	383 394	413 708	347 135	466 230
Amortissement des immobilisations	15 392	16 764	34 786	22 094
Amortissement des actifs incorporels	23 821	25 943	9 884	31 508
	<u>1 682 443</u>	<u>1 833 215</u>	<u>1 604 271</u>	<u>1 795 290</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(72 823)</u>	<u>(48 101)</u>	<u>853</u>	<u>(49 235)</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(48 101)	(49 235)
Amortissement des immobilisations	16 764	22 094
Amortissement des actifs incorporels	25 943	31 508
	(5 394)	4 367
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(79 700)	24 786
Frais payés d'avance	(771)	(22 978)
Créditeurs	(36 942)	16 590
Apports reportés	20 113	-
Produits perçus d'avance	26 738	(15 751)
	(70 562)	2 647
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(75 956)	7 014
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 725)	(9 716)
Acquisition d'actifs incorporels	(108 725)	-
Encaissement de placements	96 000	124 630
	(114 450)	114 914
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(114 450)	114 914
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE	(90 406)	121 928
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 399 309	1 277 381
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 308 903	1 399 309

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des agronomes du Québec est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec et il est exempté d'impôt.

L'Ordre a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Produits de cotisations

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Produits de publicité et d'activités

Les produits de publicité et d'activités sont constatés lorsque la publicité est diffusée et que l'activité a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les durées indiquées ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les durées indiquées ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Base de données	Amortissement linéaire	5 ans
Logiciels	Amortissement linéaire	3 ans

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les placements en obligations, les débiteurs et les créditeurs. Les placements en obligations sont identifiés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif. Les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût qui est proche de leur juste valeur.

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne certains instruments financiers à taux d'intérêt fixe qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.

Le risque de marché associé aux placements en obligations est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres gouvernementaux.

3- PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Obligations, taux d'intérêt variant de 3 % à 4,5 % (3 % à 4,5 % en 2011) échéant entre le 26 avril 2012 et le 17 juin 2015	365 000	461 000
Tranche échéant à moins d'un an	95 000	96 000
	<u>270 000</u>	<u>365 000</u>

Les placements détenus au 31 mars 2012 viennent à échéance comme suit :

	\$
2013	95 000
2014	86 000
2015	126 000
2016	58 000

4- DÉBITEURS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Subventions	21 955	-
Clients	24 055	25 726
Autres	4 381	6 530
Congrès mondial des agronomes - 2012	72 429	10 864
	<u>122 820</u>	<u>43 120</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

5- IMMOBILISATIONS

	2012		2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	115 877	101 913	13 964	19 186
Matériel informatique	70 268	59 149	11 119	18 953
Améliorations locatives	22 302	13 742	8 560	10 542
	208 447	174 804	33 643	48 681

6- ACTIFS INCORPORELS

	2012		2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Base de données	195 767	98 156	97 611	14 478
Logiciels	22 851	22 691	160	512
	218 618	120 847	97 771	14 990

7- CRÉDITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	82 233	147 780
Office des professions du Québec	63 042	71 640
Taxes à la consommation	171 210	150 896
Salaires, vacances et charges sociales	79 161	62 272
	395 646	432 588

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

8- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2011	Encais- sements	Constatés à titre de produits	Solde 31 mars 2012
	\$	\$	\$	\$
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	-	19 745	-	19 745
Centre d'Expertise en Gestion Agricole	-	35 001	34 633	368
	-	54 746	34 633	20 113

9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé à louer des locaux en vertu d'un bail se terminant le 31 octobre 2019. Le solde de l'engagement pour les cinq prochaines années est de 395 217 \$ (taxes en sus).

Les versements minimums exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	\$
2013	76 073
2014	77 884
2015	80 420
2016	80 420
2017	80 420

L'organisme s'est engagé auprès d'une firme externe en vertu d'un contrat de trois ans débutant le 22 mars 2011, pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des membres incluant notamment la formation. Le coût total de l'engagement s'élevait à 73 610 \$ pour l'acquisition du logiciel et la formation et à 12 934 \$ pour l'hébergement et la maintenance. Le solde de l'engagement pour les prochaines années est de 24 894 \$.

Les versements minimums exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	\$
2013	15 847
2014	9 047

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

10- CONTRIBUTION AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ (FSS)

À la suite des avis de cotisation reçus de Revenu Québec, l'organisme a payé la somme de 50 637 \$ pour des contributions au FSS de 2007 à 2010. Ces avis de cotisation sont basés sur le taux maximal de 4,26 %, alors que l'organisme a payé les cotisations selon la masse salariale. L'organisme a déposé un avis d'opposition concernant les cotisations au FSS de 2007 à 2010 qui a été accepté à ce titre par Revenu Québec selon la réponse datée du 7 février 2012. En date du rapport, aucune décision n'a encore été rendue par Revenu Québec.

Cette somme est incluse sous le poste Salaires et charges sociales dans l'état de résultats.

11- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

Annexe A : Congrès

	2012		2011	
	Budget (non audité)	Réel	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Inscriptions	10 000	41 413	10 000	34 715
Commanditaires et contributions	-	25 355	-	34 655
Autres	-	2 820	-	500
	10 000	69 588	10 000	69 870
Charges				
Communications	-	-	-	500
Déplacements et location d'équipement	-	12 969	-	7 098
Fournitures de bureau, impression et publicité	-	2 628	-	2 075
Hôtellerie, banquets et réceptions	-	39 510	-	35 219
Rémunération	-	5 171	-	10 148
	-	60 278	-	55 040
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	10 000	9 310	10 000	14 830

Annexe B : Autres produits

	2012		2011	
	Budget (non audité)	Réel	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Frais administratifs	6 400	708	6 900	11 149
Frais de réouverture de dossiers	3 800	4 784	4 500	3 319
Guides et autres documents	4 000	9 203	6 825	6 393
Divers	20 350	46 135	19 775	21 419
	34 550	60 830	38 000	42 280

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

Annexe C : Déplacements et réunions

	2012		2011	
	Budget (non audité)	Réel	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Conseil d'administration et comité exécutif	48 000	51 060	48 000	39 310
Inspection professionnelle	27 550	17 486	27 550	14 438
Enquêteurs - Inspection professionnelle	5 500	2 689	5 500	3 594
Représentants de l'Ordre	25 600	39 173	25 600	32 774
Syndics	5 000	3 410	5 000	4 775
Comités consultatifs				
Formation continue	1 500	-	1 500	1 142
Législation	500	-	500	-
Médailles, mérites et autres prix	250	200	250	31
Résolutions	100	-	100	103
Communications	-	-	-	82
Comités d'orientation				
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	-	-	-	310
Ad hoc - REA	-	1 466	-	-
Ad hoc - Projet compétences	-	-	-	2 775
Ad hoc - Autres comités	3 500	5 994	3 500	2 692
Comités légaux				
Admission à la pratique	45 725	37 870	45 725	38 542
Discipline	20 500	7 319	20 500	18 998
Enquête sur la pratique illégale	2 500	16	2 500	319
Équivalences	1 800	1 018	1 800	995
Formation des agronomes	1 500	-	1 500	1 202
Inspection professionnelle	10 000	7 566	10 000	6 254
Révision des décisions du syndic	500	-	500	79
	200 025	175 267	200 025	168 415

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

Annexe D : Occupation des locaux

	2012		2011	
	Budget (non audité)	Réel	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Assurance du mobilier	1 620	1 909	1 500	1 621
Entretien du local	1 000	1 267	1 000	97
Loyers	76 073	76 073	76 072	76 845
Taxes d'affaires	10 800	11 483	7 500	10 837
	<u>89 493</u>	<u>90 732</u>	<u>86 072</u>	<u>89 400</u>

Annexe E : Publications

	2012		2011	
	Budget (non audité)	Réel	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Composition et impression	10 640	4 657	17 350	11 511
Manutention et poste	9 060	3 593	14 775	7 597
Services professionnels	6 055	7 130	9 875	5 711
Autres	245	473	400	571
	<u>26 000</u>	<u>15 853</u>	<u>42 400</u>	<u>25 390</u>

Annexe F : Secrétariat

	2012		2011	
	Budget (non audité)	Réel	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Fournitures de bureau	10 000	13 635	10 000	16 953
Frais de service de paies	750	944	1 500	878
Imprimerie	8 500	10 959	12 500	10 908
Location et contrat d'entretien d'équipement	6 020	5 507	5 754	6 007
Messagerie	11 000	9 170	11 500	10 206
Perfectionnement du personnel	5 400	6 249	4 000	6 076
Rapport annuel	2 700	3 526	8 700	2 675
Entretien et réparation du mobilier	500	-	500	-
Répertoire	-	259	200	-
	<u>44 870</u>	<u>50 249</u>	<u>54 654</u>	<u>53 703</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

Annexe G : Services professionnels

	2012		2011	
	Budget (non audité)	Réel	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Enquêteurs - Discipline	10 000	4 452	10 000	17 297
Enquêteurs - Inspection professionnelle	14 000	12 245	14 000	12 415
Enquêteurs - Pratique illégale	5 000	-	5 000	331
Experts - Inspection professionnelle	4 000	4 975	4 000	3 700
Informatique	5 000	7 368	5 000	17 047
Inspecteurs	54 069	45 802	54 069	40 962
Juridiques	135 000	152 606	90 000	191 392
Présidence	53 200	54 566	52 624	52 363
Syndics	15 000	19 324	33 000	20 760
Vérification comptable	6 000	-	6 450	6 446
Vice-présidence	17 823	17 823	17 542	17 542
Autres	5 000	8 367	1 450	9 702
Tenue comptable	54 302	53 588	54 000	53 500
Secrétariat	5 000	2 106	-	7 275
Projet compétences	-	5 426	-	4 900
Projet France-Québec	-	-	-	10 598
Projet Règles de l'art en gestion et financement agricoles	-	25 060	-	-
	<u>383 394</u>	<u>413 708</u>	<u>347 135</u>	<u>466 230</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

BUDGET 2012-2013

	2013	2012
	Budget (non audité)	Réal
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations brutes	1 551 500	1 455 324
Ristournes aux sections	(52 500)	(49 965)
	<u>1 499 000</u>	<u>1 405 359</u>
Admission à la pratique et équivalences	53 000	51 216
Congrès	-	69 588
Activités de formation	20 000	38 074
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	80 000	79 374
Produits financiers	20 000	24 085
Subventions	35 200	56 588
Autres produits (annexe H)	40 200	60 830
	<u>1 747 400</u>	<u>1 785 114</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	805 800	866 454
Abonnements et documentation	2 000	1 696
Accréditation	-	490
Activités de formation	18 500	23 647
Assurances	3 300	2 997
Bourses	15 000	11 749
Télécommunications	17 000	16 521
Congrès	-	60 278
Cotisations	21 000	21 079
Association nationale	31 300	15 634
Déplacements et réunions (annexe I)	191 500	175 267
Intérêts et frais bancaires	4 000	3 847
Occupation des locaux	91 000	90 732
Poste	8 000	6 000
Publications	15 000	15 853
Publicité et promotion	27 400	14 307
Secrétariat (annexe J)	45 400	50 249
Services professionnels (annexe K)	402 600	413 708
Amortissement des immobilisations	16 408	16 764
Amortissement des actifs incorporels	25 392	25 943
	<u>1 740 600</u>	<u>1 833 215</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>6 800</u>	<u>(48 101)</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

BUDGET 2012-2013

ANNEXE H AUTRES PRODUITS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$
Frais administratifs	5 000	708
Frais de réouverture de dossiers	5 000	4 784
Guides et autres documents	4 000	9 203
Divers	26 200	46 135
	<u>40 200</u>	<u>60 830</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

BUDGET 2012-2013

ANNEXE I

DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS

	2013	2012
	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$
Conseil d'administration et comité exécutif	48 000	51 060
Inspection professionnelle	20 000	17 486
Enquêteurs - Inspection professionnelle	5 000	2 689
Représentants de l'Ordre	29 500	39 173
Syndics	5 000	3 410
Comités consultatifs		
Formation continue	1 500	-
Législation	250	-
Médailles, mérites et autres prix	250	200
Résolutions	250	-
Communications	250	-
Comités d'orientation		
Ad hoc - REA	1 500	1 466
Ad hoc - Autres comités	6 500	5 994
Comités légaux		
Admission à la pratique	41 000	37 870
Discipline	20 500	7 319
Enquête sur la pratique illégale	-	16
Équivalences	1 000	1 018
Formation des agronomes	1 500	-
Inspection professionnelle	9 000	7 566
Révision des décisions du syndic	500	-
	191 500	175 267

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

BUDGET 2012-2013

ANNEXE J SECRETARIAT

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$
Fournitures de bureau	12 000	13 635
Frais de service de paies	800	944
Imprimerie	6 000	10 959
Location et contrat d'entretien d'équipement	6 100	5 507
Messagerie	11 000	9 170
Perfectionnement du personnel	6 000	6 249
Rapport annuel	3 000	3 526
Entretien et réparation du mobilier	500	-
Répertoire	-	259
	<u>45 400</u>	<u>50 249</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

BUDGET 2012-2013

ANNEXE K SERVICES PROFESSIONNELS

	2013	2012
	Budget (non audité)	Réel
	\$	\$
Enquêteurs - Discipline	10 000	4 452
Enquêteurs - Inspection professionnelle	14 000	12 245
Enquêteurs - Pratique illégale	5 000	-
Experts - Inspection professionnelle	4 000	4 975
Informatique	10 000	7 368
Inspecteurs	54 000	45 802
Juridiques	110 000	152 606
Présidence	54 800	54 566
Syndics	15 000	19 324
Vérification comptable	6 500	-
Vice-présidence	18 300	17 823
Autres	5 000	8 367
Tenue comptable	55 800	53 588
Secrétariat	5 000	2 106
Projet compétences	-	5 426
Projet France-Québec	7 000	-
Projet Règles de l'art en gestion et financement agricoles	-	25 060
Projet Formation en phytoprotection	28 200	-
	<u>402 600</u>	<u>413 708</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal Qc H2L 1L3
T. 514 596-3833 | Téléc. 514 596-2974 | agronome@oaq.qc.ca | www.oaq.qc.ca